

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°02-2024-056

PUBLIÉ LE 26 MARS 2024

Sommaire

Cabinet / Service interministériel de défense et de protection civile

02-2024-03-26-00002 - Arrêté n° CAB-2024/064 portant modification dans l'arrêté n° CAB-2021/046 modifié relatif à l'agrément de l'organisme de formation SEMA FORMATION, en tant qu'organisme pour dispenser des formations sécurité incendie et assistance à personnes. (3 pages)

Page 4

Centre Hospitalier de Laon / Direction des Ressources Humaines et des Relations Sociales

02-2024-03-25-00001 - Avis n°2024/35 de concours professionnelle permettant l'accès au grade de cadre supérieur de santé paramédical de la Fonction Publique Hospitalière (1 page)

Page 8

Direction de la citoyenneté et de la légalité / Bureau de la réglementation générale et des élections

02-2024-03-26-00004 - Arrêté n° DCL-BRGE-2024/229 instituant les servitudes administratives nécessaires aux ouvrages de transport de distribution dans le cadre de la création de la liaison électrique souterraine à 63 000 volts entre le poste électrique du client Rockwool et le poste électrique RTE de SOISSONS-NOTRE-DAME sur la commune de COURMELLES (5 pages)

Page 10

02-2024-03-26-00003 - Arrêté n°DCL-BRGE-2024/203 portant ouverture d'une enquête publique relative à la suppression des passages à niveau n°27 à n°45 de la ligne 072000 La Ferté-Milon à Bazoches-sur-Vesle sur le territoire des communes de LA FERTÉ-MILON, ROZET-SAINT-ALBIN et NOROY-SUR-OURCQ (3 pages)

Page 16

02-2024-03-25-00002 - Arrêté n°DCL-BRGE-2024/228 modificatif en date du 25 mars 2024 relatif à la nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Laon accompagné de son annexe (9 pages)

Page 20

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial / Mission coordination administrative

02-2024-03-26-00012 - Arrêté n°2024-15 modifiant l'arrêté n°2023-33 modifié donnant délégation de signature aux sous-préfets d'arrondissements du département de l'Aisne en matière d'ordonnancement secondaire (2 pages)

Page 30

02-2024-03-26-00011 - Arrêté n°2024-17 donnant délégation de signature à M. David BAJEUX directeur du secrétariat général commun du département de l'Aisne (2 pages)

Page 33

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial / Secrétariat de la commission départementale d'aménagement commercial de l'Aisne

02-2024-03-22-00002 - AVIS N° GEIDA P052740224 Demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale enregistrée sous le n° GEIDA P052740224 le 23 janvier 2024, transmise par la SABL CSR

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités / Service du développement de l'emploi et des territoires

02-2024-03-26-00010 - Récépissé d'abandon d'activité d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N°SAP/885133389 DEGUELDRE Jules (2 pages)	Page 42
02-2024-03-26-00008 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N°SAP/750525941 DEWEVER Régis (2 pages)	Page 45
02-2024-03-26-00006 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N°SAP/984039818 BROTONNE Philippe (2 pages)	Page 48
02-2024-03-26-00009 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N°SAP/984578963 TURQUIN Hélène (2 pages)	Page 51
02-2024-03-26-00005 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le n°SAP/984703694 JAHRLING Precilia (2 pages)	Page 54
02-2024-03-26-00007 - Retrait du récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N°SAP/909617862 MANSIEUS Franck (2 pages)	Page 57

Cabinet

02-2024-03-26-00002

Arrêté n° CAB-2024/064 portant modification dans l'arrêté n° CAB-2021/046 modifié relatif à l'agrément de l'organisme de formation SEMA FORMATION, en tant qu'organisme pour dispenser des formations sécurité incendie et assistance à personnes.

Arrêté n° CAB-2024/064 portant modification dans l'arrêté n° CAB-2021/046 modifié relatif à l'agrément de l'organisme de formation SEMA FORMATION, en tant qu'organisme pour dispenser des formations sécurité incendie et assistance à personnes.

Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles R 123-11, R 123-12 et R 123-31 ;

Vu le code du travail et notamment les articles L 6351-1 et L 6355-24 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 26 mai 2021 portant nomination de M. Thomas CAMPEAUX, préfet de l'Aisne ;

Vu le décret n° 97-1191 du 19 décembre 1997 pris pour l'application au Ministère de l'Intérieur du 1° de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 et dans les Immeubles de Grande Hauteur et notamment les articles GH 60 , GH 62 et GH 63 ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 mai 2005 modifié, relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des Établissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur et notamment son Chapitre 3 : Les centres de formation (Articles 12 à 14) ;

Vu le décret du 26 mai 2021 portant nomination de M. Thomas CAMPEAUX, préfet de l'Aisne ;

Vu l'arrêté n° CAB-2021/046 modifié relatif à l'agrément de l'organisme de formation SEMA FORMATION, en tant qu'organisme pour dispenser des formations sécurité incendie et assistance à personnes

Vu la demande reçue en préfecture le 2 février 2024 et complétée le 8 février 2024 de l'organisme SEMA FORMATION, relatives à la modification de gérance de l'organisme et à la modification de la liste des formateurs SSIAP ;

Considérant l'avis favorable de Monsieur le Directeur adjoint du service départemental d'incendie et de secours de l'Aisne en date du 5 mars 2024 ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté n° CAB-2021/046 modifié du 11 février 2021 portant agrément de l'organisme de formation SEMA FORMATION, en tant qu'organisme pour dispenser des formations sécurité incendie et assistance à personnes est modifié comme suit :

« L'organisme SEMA FORMATION, dont le siège social est situé 1 rue Mazarin – Bâtiment 20 à LA FÈRE (02800) et le site de formation établi à la même adresse, est agréé, sur l'ensemble du territoire national, pour dispenser des formations et pour organiser des examens permettant la délivrance de diplômes :

- ✓ d'agent de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1) ;
- ✓ de chef d'équipe de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 2) ;
- ✓ de chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 3).

Le représentant légal de l'organisme SEMA FORMATION est Madame Phalli BUN, née le 20 septembre 1990 à Compiègne (60) et domiciliée 14 square Chanel à COMPIÈGNE (60200).

L'organisme SEMA FORMATION est immatriculé au registre du commerce et des sociétés auprès du greffe du Tribunal de commerce de Saint-Quentin (02) sous le numéro 884 825 274.

Les formateurs enregistrés sont les suivants :

- ✓ M. Aurélien DUCROT, formateur SSIAP 1, 2 et 3 ;
- ✓ M. Aurélien GALOPIN, formateur SSIAP 1 et 2 ;
- ✓ M. Guillaume FROISSART, formateur SSIAP 1.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Article 3 : Le sous-préfet, directeur de Cabinet, la cheffe du service interministériel de défense et de protection civile et le directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Aisne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à Madame BUN, représentante légale de la société.

À Laon, le 26 MARS 2024

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

A blue ink signature of Damien TOURNEMIRE, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

Damien TOURNEMIRE

La présente décision est susceptible de faire, dans le délai de deux mois suivant la notification, l'objet des voies de recours suivantes :

- un recours gracieux, formulé auprès du préfet de l'Aisne – Cabinet du préfet – Pôle planification, ordre public et gestion de crise, 2 rue Paul Doumer à Laon (02010).
- un recours hiérarchique, auprès du Ministre de l'Intérieur – Direction des libertés publiques et des affaires juridiques, place Beauvau à Paris (75008).

Ces recours sont dépourvus de caractère suspensif. En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

- Un recours contentieux, devant le tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) ou par voie électronique par le site www.telerecours.fr.

Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du deuxième mois à compter de la date de publication de la décision contestée, ou dans les deux mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique.

Centre Hospitalier de Laon

02-2024-03-25-00001

Avis n°2024/35 de concours professionnelle
permettant l'accès au grade de cadre supérieur
de santé paramédical de la Fonction Publique
Hospitalière

Laon, le 25 mars 2024

**Avis de concours professionnel permettant l'accès au grade de Cadre Supérieur de Santé
Paramédical de la Fonction Publique Hospitalière
N°2024/35**

Un concours professionnel aura lieu au Centre hospitalier de LAON dans l'Aisne (02), en vue de pourvoir :

1 POSTE DE CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL

Peuvent faire acte de candidature les Cadres de Santé Paramédicaux comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade.

La sélection des candidats repose sur une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission :

I. — **L'épreuve d'admissibilité** : consiste en l'examen du dossier

II. — **L'épreuve d'admission** : consiste en un entretien oral de trente minutes avec le jury durant lequel le candidat expose durant dix minutes au plus sa formation, son expérience et son projet professionnel. L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury qui s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé. Cet entretien est destiné à permettre au jury d'apprécier la motivation, les qualités professionnelles et l'aptitude du candidat à exercer en tant que cadre supérieur de santé ou cadre supérieur de santé paramédical.

Les dossiers des candidats comprenant :

- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre
- Un curriculum vitae détaillé sur papier libre,
- Un état signalétique des services publics rempli et signé de l'autorité investie du pouvoir de nomination,
- Un dossier exposant l'expérience et le projet professionnel du candidat, ses titres et diplômes obtenus ainsi que ses travaux réalisés jusqu'alors, accompagné des pièces justificatives.

Doivent être adressés au Centre Hospitalier de LAON – A l'attention de Monsieur le Directeur – 33 rue Marcellin Berthelot 02001 LAON CEDEX - **et ce jusqu'au 1^{er} juin 2024, délai de rigueur.**

Le présent avis de concours, affiché dans les locaux de l'établissement, fera l'objet d'une publication dans les locaux de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Picardie et de la Préfecture de l'Aisne. Il sera également publié par voie électronique sur le site Internet de l'ARS Picardie et de l'ensemble des ARS.



Le Directeur,

Julien DUPAIN

Centre Hospitalier de LAON - Rue Marcellin Berthelot - CS 40640 - 02001 LAON CEDEX

Direction de la citoyenneté et de la légalité

02-2024-03-26-00004

Arrêté n° DCL-BRGE-2024/229 instituant les servitudes administratives nécessaires aux ouvrages de transport de distribution dans le cadre de la création de la liaison électrique souterraine à 63 000 volts entre le poste électrique du client Rockwool et le poste électrique RTE de SOISSONS-NOTRE-DAME sur la commune de COURMELLES



**PRÉFET
DE L'AISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° DCL-BRGE-2024/229 instituant les servitudes administratives nécessaires aux ouvrages de transport de distribution dans le cadre de la création de la liaison électrique souterraine à 63 000 volts entre le poste électrique du client Rockwool et le poste électrique RTE de SOISSONS-NOTRE-DAME sur la commune de COURMELLES

Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'énergie, notamment ses articles L.323-3 à L.323-9 et suivants et R.323-7 à R.323-15 et suivants ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 26 mai 2021 nommant M. Thomas CAMPEAUX, préfet de l'Aisne ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 mars 2023 portant déclaration d'utilité publique (DUP) le projet de création de la liaison électrique souterraine à 63 000 volts entre le poste électrique du client Rockwool et le poste électrique RTE de SOISSONS-NOTRE-DAME sur les communes de COURMELLES et de VAUXBUIN ;

VU l'arrêté n°2023-31 du 13 septembre 2023 donnant délégation de signature à M. Alain NGOUOTO, secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, sous-préfet de l'arrondissement de Laon, à M. Damien TOURNEMIRE, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, à Mme Corinne MINOT, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Quentin, aux directeurs, chefs de bureaux et agents de la préfecture de l'Aisne ;

VU la demande présentée le 13 novembre 2023, complétée le 22 novembre 2023, par laquelle la société Réseau de Transport d'Électricité (RTE) sollicite l'établissement de servitudes légales d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage, d'abattage d'arbres et d'occupation sur le territoire de la commune de COURMELLES pour la création de la liaison électrique souterraine à 63 000 volts COURMELLES – SOISSONS NOTRE DAME ;

VU le dossier constitué par RTE comprenant notamment les plans et états parcellaires des propriétés sur lesquelles doivent d'appliquer les servitudes ;

VU les courriers de notification du projet de servitudes adressés aux propriétaires concernés par RTE le 28 septembre 2023 ;

.../...

2, rue Paul Doumer – BP 20104
02000 LAON

Direction de la citoyenneté et de la légalité/BRGE

1/3



Préfet de l'Aisne



@Prefet02



Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr

VU l'arrêté préfectoral n° DCL-BRGE-2023/392 du 4 décembre 2023 portant ouverture d'une enquête parcellaire du 15 janvier 2024 au lundi 22 janvier 2024 inclus préalable à l'institution des servitudes administratives nécessaires aux ouvrages de transport de distribution dans le cadre de la création de la liaison électrique souterraine à 63 000 volts entre le poste électrique du client Rockwool et le poste électrique RTE de SOISSONS-NOTRE-DAME sur la commune de COURMELLES ;

VU le rapport d'enquête, le procès-verbal et l'avis favorable du commissaire-enquêteur en date du 25 janvier 2024 ;

VU la demande présentée par RTE le 14 mars 2024 sollicitant l'établissement des servitudes administratives nécessaires aux ouvrages de transport de distribution dans le cadre de la création de la liaison électrique souterraine à 63 000 volts entre le poste électrique du client Rockwool et le poste électrique RTE de SOISSONS-NOTRE-DAME sur la commune de COURMELLES ;

CONSIDÉRANT que l'établissement des servitudes administratives sur les propriétés pour lesquelles un accord amiable n'a pu être signé entre RTE et les propriétaires concernés est nécessaire pour permettre la construction et l'exploitation de l'ouvrage déclaré d'utilité publique ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aisne ;

- A R R E T E -

ARTICLE 1^{er} : Le bénéfice des servitudes instituées par les articles L.323-4 et L.323-5 du code de l'énergie est accordé à la société RTE sur la commune de COURMELLES et ce conformément au plan et état parcellaire annexés au présent arrêté (annexes 1 et 2).

ARTICLE 2 : Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié à RTE et affiché dès réception pendant un mois à la mairie de COURMELLES. Cette formalité sera justifiée par un certificat d'affichage établi par le maire de la commune de COURMELLES adressé en retour au préfet de l'Aisne.

Le présent arrêté sera également publié sur le site internet des services de l'État et au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié par RTE, par lettre recommandée avec accusé de réception, à chaque propriétaire intéressé apparaissant sur le plan en annexe 1 ainsi qu'à chaque occupant pourvu d'un titre régulier d'occupation.

ARTICLE 5 : La fixation des indemnités de servitudes sera, à défaut d'accord amiable, effectuée conformément aux dispositions de l'article L. 323-7 du code de l'énergie par le juge judiciaire.

Dans les cas où un propriétaire ne pourrait être atteint, la notification est faite soit à son mandataire, soit au gardien de la propriété ou, à défaut au maire de la commune de COURMELLES.

.../...

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Aisne ou hiérarchique auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception par l'autorité administrative vaut décision implicite de rejet ; la décision rejetant ce recours peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'AMIENS dans un délai de deux mois à compter de la réception d'une décision expresse ou de la date à laquelle naît une décision implicite ;

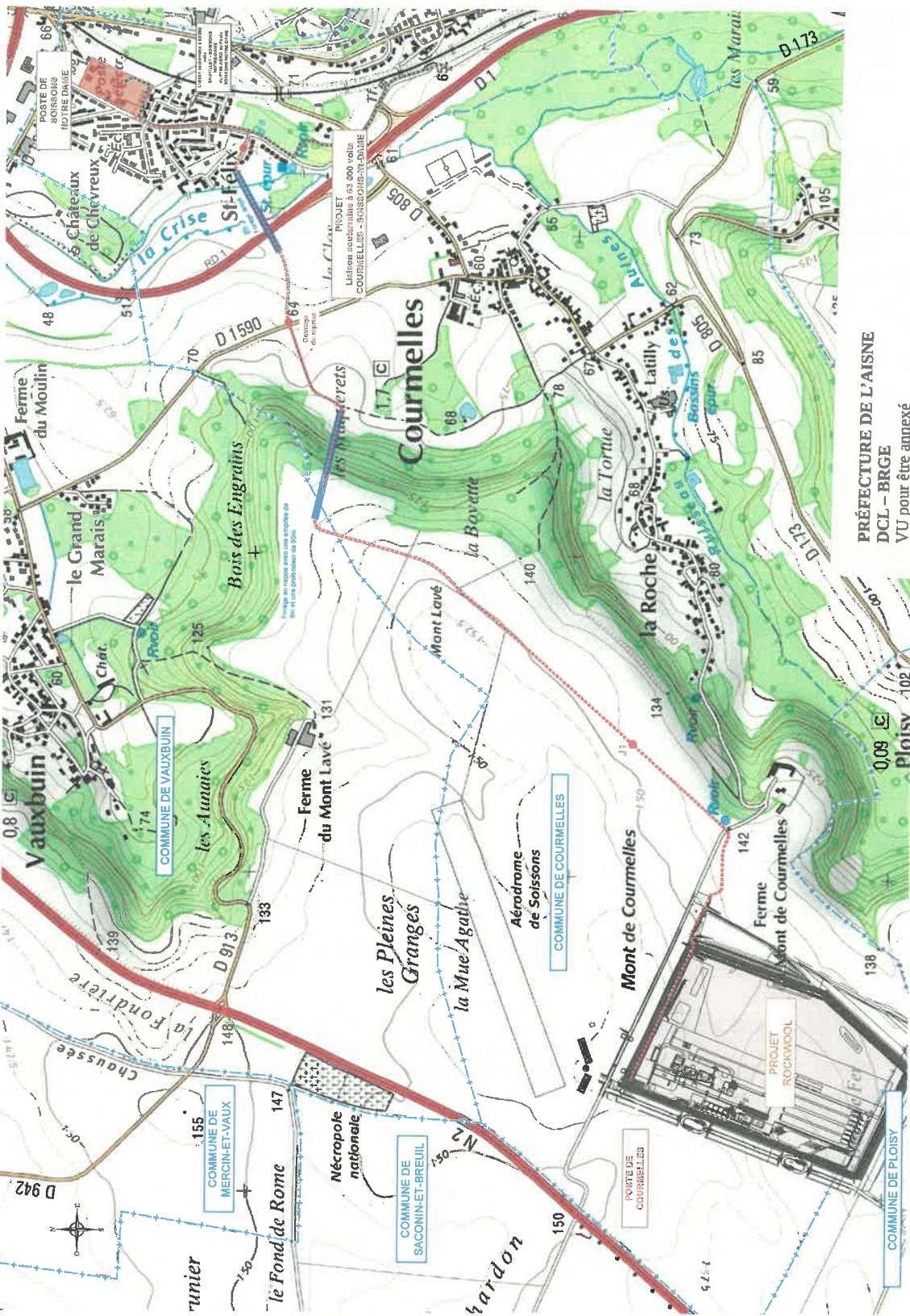
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'AMIENS (14 rue Lemerchier – 80011 AMIENS Cedex 1). Le tribunal administratif peut être saisi par l'intermédiaire de l'application « télerecours citoyens » accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

ARTICLE 7 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, la sous-préfète de l'arrondissement de Soissons, le directeur de la société Réseau de Transport d'Électricité et le maire de la commune de COURMELLES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Laon, le 26 MARS 2024

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général

Alain NGOUOTO



Le réseau
de transport
d'électricité

RÉSEAU PUBLIC DE TRANSPORT
DÉPARTEMENT DE L'AISNE (02)
COMMUNES DE COURMELLES ET DE VAUXBUIN

Liaison souterraine à 63 000 volts
COURMELLES - SOISSONS NOTRE DAME

Plan d'ensemble
Echelle : 1 / 5000

Service Liaison Aéroports et Reparatrices
12100 ANNOUILLET - SOISSONS NOTRE DAME
TEL : 03 27 52 81 07
www.electricitepublique.fr

Plan n° : LIAISON ET ALIMENTATION DES ALIMENTATIONS EN COURMELLES ET VAUXBUIN
Plan n° : LIAISON ET ALIMENTATION DES ALIMENTATIONS EN COURMELLES ET VAUXBUIN

Date	Observations / Modifications	Mise à jour établie par		
		Entreprise	Demandeur	Vérificateur

Legend

— Liaison souterraine à 63 000 volts
— Liaison souterraine à 150 000 volts
— Liaison souterraine à 225 000 volts
— Liaison souterraine à 300 000 volts
— Liaison souterraine à 400 000 volts
— Liaison souterraine à 63 000 volts
— Liaison souterraine à 150 000 volts
— Liaison souterraine à 225 000 volts
— Liaison souterraine à 300 000 volts
— Liaison souterraine à 400 000 volts

PRÉFECTURE DE L'AISNE
DCL - BRGE
VU pour être annexé
à mon arrêté en date de ce jour
Fait à LAON le:

26 MARS 2024

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général
MATHIEU GUIGOT

Annexe 1

26 MARS 2024

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire général

(Signature)
ALFONSO OTTO

DEPARTEMENT : AINIS 02
 COMMUNE : COURMELLES
 Nbre de pages : 1/1

Liaison souterraine à 63 000 volts COURMELLES - SOISSONS NOTRE DAME

RTE Réseau de Transport d'Électricité
 Centre Développement Ingénierie Life
 62 rue Louis Dolé - TSA 71012
 59703 MARCO EN BARCEUIL Cedex

ETAT PARCELLAIRE DU PROPRIETAIRE

N° de dossier	SECTION ET N° DES PARCELLES	LUSIS-DITS	MATIÈRES TERREAUX	SOUTERRAIN		Nature de la servitude	Observations	
				Propriétaires matriciels (Issue des documents cadastraux)	Identité des propriétaires (Issue des renseignements recueillis par l'administration)			
07	0A 030	La Justice	Polyculture	M SVRCEK Arnaud et Mme SVRCEK JOREAU Géraldine Femme du Mont de Coormelles 1891 avenue du Maréchal Foch 02200 COURMELLES	M SVRCEK Arnaud et Mme SVRCEK JOREAU Géraldine Femme du Mont de Coormelles 1891 avenue du Maréchal Foch 02200 COURMELLES	14	1540	Envoi en LRAR d'un courrier d'information et demande de renseignements le 31/03/2023 aux époux pour le courrier "L'Etat des destinations d'habitat pas à l'adresse indiquée. M MERVELAY Hervé Spje l'Hépatite affectue un passage le 31/05/2023 matin au domicile des époux SVRCEK JOREAU et SVRCEK Bernard vu qu'il est opposé au projet doit ses paroles. Contact avec Mme SVRCEK JOREAU par téléphone à l'Hôpital de Soissons service pharmacie, elle donne comme adresse l'adresse de la pharmacie. L'adresse de la pharmacie est indiquée sur le plan de renseignements le 07/06/2023 individuellement aux époux. Le courrier est reçu par Monsieur SVRCEK et destination reçue pour Mme SVRCEK JOREAU. Phaseurs appelés passés à l'Hôpital de Soissons pour joindre Mme SVRCEK JOREAU sont restés sans succès. Abandonnés malgré les messages laissés à son secrétariat du service pharmacie. Envoi en LRAR le 02/07/2023 de la convention de C notaire à M SVRCEK, pl avisé non réclamé. Envoi en LRAR le 05/07/2023, envoi par l'huissier des documents en LRAR le 26/07/2023 sur la dernière adresse connue, pl avisé non réclamé. Envoi en LRAR le 26/07/2023, envoi par l'huissier des documents en LRAR le 26/07/2023 sur la dernière adresse connue, pl avisé non réclamé. Refus de M SVRCEK JOREAU
08	0A 152	les crifrauts	Bois	Indivision de 2 personnes : M TERNY Jules et Denis 5 boulevard Voltaire 02200 COURMELLES	Inconnus non retrouvés	14	420	Envoi en LRAR d'un courrier d'information et demande de renseignements le 31/03/2023 aux deux propriétaires du courrier " destinations inconnues à l'adresse indiquée ". Recherche sur le plan de renseignements le 07/06/2023 individuellement de la convention de C notaire non connus en maille. Envoi en LRAR le 19/06/2023 individuellement de la convention de C notaire retour courriers non distribués. Envoi en LRAR le 05/07/2023 et la convention type A individuellement, inconnus non retrouvés
10	2C-49	Notre Dame	Polyculture	M SVRCEK Bernard Jean époux BECART Estéwaige 50 rue Branly 02200 COURMELLES	Inconnu non retrouvé	de 6 à 14	1640	Envoi en LRAR d'un courrier d'information et demande de renseignements le 31/03/2023, retour des propriétaires inconnus à l'adresse indiquée. Envoi en LRAR le 19/06/2023 de la convention de C notaire retour courriers non distribués. Envoi en LRAR le 05/07/2023 de la convention type A. Inconnu non retrouvé
11	0B 442	Les prés des églises	Pratière	Site de Gestion et de Conseil de Chevreux Le château de Chevreux 02200 SOISSONS	Site de Gestion et de Conseil de Chevreux 53 boulevard Suchet 75016 PARIS	6	300	Envoi en LRAR d'un courrier d'information et demande de renseignements le 31/03/2023, retour des propriétaires inconnus à l'adresse indiquée. Envoi en LRAR le 19/06/2023 de la convention de C notaire retour courriers non distribués. Envoi en LRAR le 05/07/2023 de la convention type A. Sans réponse de la société aux divers courriers envoyés réceptionnés.
11	0B 27	Les prés des églises	Pratière	Site de Gestion et de Conseil de Chevreux Le château de Chevreux 02200 SOISSONS	Site de Gestion et de Conseil de Chevreux 53 boulevard Suchet 75016 PARIS	5	250	Envoi en LRAR le 15/06/2023 de la convention de C notaire distribué le 21/06/23. Appel en maille fin juin pour connaître la date de prochain conseil : réponse : pas de date prévue. Envoi en LRAR le 06/07/2023 de la convention type A. En attente de passage au conseil municipal et de sa délibération.
12	ZD 282	Le grand Marais	Terrain de foot	Commune de Courmelles Place Gaston Pinot 02200 COURMELLES	Commune de Courmelles Place Gaston Pinot 02200 COURMELLES	5	500	Envoi en LRAR le 15/06/2023 de la convention de C notaire distribué le 21/06/23. Appel en maille fin juin pour connaître la date de prochain conseil : réponse : pas de date prévue. Envoi en LRAR le 06/07/2023 de la convention type A. En attente de passage au conseil municipal et de sa délibération.
13	chemin rural dit les basains	Notre Dame	C.R.	Commune de Courmelles Place Gaston Pinot 02200 COURMELLES	Commune de Courmelles Place Gaston Pinot 02200 COURMELLES	5	450	Envoi en LRAR le 15/06/2023 de la convention de C notaire distribué le 21/06/23. Appel en maille fin juin pour connaître la date de prochain conseil : réponse : pas de date prévue. Envoi en

Annexe 2

Direction de la citoyenneté et de la légalité

02-2024-03-26-00003

Arrêté n°DCL-BRGE-2024/203 portant ouverture d'une enquête publique relative à la suppression des passages à niveau n°27 à n°45 de la ligne 072000 La Ferté-Milon à Bazoches-sur-Vesle sur le territoire des communes de LA FERTÉ-MILON, ROZET-SAINT-ALBIN et NOROY-SUR-OURCQ



PRÉFET DE L'AISNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°DCL-BRGE-2024/203 portant ouverture
d'une enquête publique relative à la suppression des
passages à niveau n°27 à n°45 de la ligne 072000 La Ferté-
Milon à Bazoches-sur-Vesle sur le territoire des communes
de LA FERTÉ-MILON, ROZET-SAINT-ALBIN et
NOROY-SUR-OURCQ

Le préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code des transports, et notamment les articles L.2111-9 et suivants ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles R.134-3 à R.134-32 ;

VU l'arrêté ministériel du 18 mars 1991 modifié le 19 avril 2017 relatif au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 février 1973 classant en 1ère, 3ème et 4ème catégorie les passages à niveau n°27 au kilomètre 81+753, n°28 au kilomètre 82+156, n°29 au kilomètre 82+709, n°32 au kilomètre 86+327, n°38 au kilomètre 92+327, n°39 au kilomètre 92+986, n°40 au kilomètre 93+543, n°42 au kilomètre 94+014 et n°45 au kilomètre 96+057 situés sur les communes de LA FERTÉ-MILON, ROZET-SAINT-ALBIN et NOROY-SUR-OURCQ sur la ligne 072000 de La Ferté-Milon à Bazoches-sur-Vesle ;

VU le décret du Président de la République du 26 mai 2021 nommant M. Thomas CAMPEAUX, préfet de l'Aisne ;

VU l'arrêté n°2023-31 du 13 septembre 2023 donnant délégation de signature, à M. Alain NGOUOTO, secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, sous-préfet de l'arrondissement de Laon, à M. Damien TOURNEMIRE, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, à Mme Corinne MINOT, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Quentin, aux directeurs, chefs de bureau et agents de la préfecture de l'Aisne ;

CONSIDÉRANT la requête du 25 mai 2023 de la société SNCF RESEAU demandant la suppression des passages à niveau n°27 à n°45 de la ligne 072000 de LA FERTÉ-MILON, ROZET-SAINT-ALBIN et NOROY-SUR-OURCQ, compte tenu du risque qu'ils peuvent procurer aux piétons dû à leur manque d'entretien et à ce qu'il soit procédé au préalable à une enquête publique sur le territoire des communes de LA FERTÉ-MILON, ROZET-SAINT-ALBIN et NOROY-SUR-OURCQ ;

CONSIDÉRANT le dossier présenté à l'appui de cette demande, comprenant une notice explicative, un plan de situation des passages à niveau n°27 à n°45, le plan général des travaux, et l'arrêté préfectoral classant les passages à niveau n°27 à n°45 ;

CONSIDÉRANT la liste départementale des commissaires enquêteurs établie pour l'année 2024 ;

.../...

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aisne,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Il sera procédé pendant 16 jours consécutifs, du 8 avril 2024 9h30 au 23 avril 2024 17h00, sur le territoire des communes de LA FERTÉ-MILON, ROZET-SAINT-ALBIN et NOROY-SUR-OURCQ à une enquête publique en vue de supprimer les passages à niveau n°27 au kilomètre 81+753, n°28 au kilomètre 82+156, n°29 au kilomètre 82+709, n°32 au kilomètre 86+327, n°38 au kilomètre 92+327, n°39 au kilomètre 92+986, n°40 au kilomètre 93+543, n°42 au kilomètre 94+014 et n°45 au kilomètre 96+057 classés en 1^{ère}, 3^{ème} et 4^{ème} catégorie, situés sur la ligne 072000 de La Ferté-Milon à Bazoches-sur-Vesle.

ARTICLE 2 : Mme. LEMOINE Cathy, retraitée de la fonction publique d'État, est nommée commissaire enquêtrice et recevra, en cette qualité, en mairie de LA FERTÉ-MILON, de NOROY-SUR-OURCQ et de ROZET-SAINT-ALBIN, les déclarations des habitants sur le projet visé à l'article 1^{er}.

ARTICLE 3 : Pendant la durée de cette enquête, un dossier d'enquête ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice, seront déposés à la mairie de LA FERTÉ-MILON, de NOROY-SUR-OURCQ et de ROZET-SAINT-ALBIN, pendant toute la durée de celle-ci, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Les observations pourront également être transmises par correspondance à l'attention de la commissaire enquêtrice à la mairie de LA FERTÉ-MILON – 29 rue de la Chaussée B.P. 36 – 02460 LA FERTÉ-MILON, à la mairie de NOROY-SUR-OURCQ – 39 rue Principale – 02600 NOROY-SUR-OURCQ et à la mairie de ROZET-SAINT-ALBIN – 41 rue Principale – 02210 ROZET-SAINT-ALBIN ou par voie électronique en indiquant précisément en objet « Suppression des passages à niveau à LA FERTÉ-MILON, NOROY-SUR-OURCQ et ROZET-SAINT-ALBIN » à l'adresse mail suivante :

pref-reglementation-enquetespubliques@aisne.gouv.fr

ARTICLE 4 : Le dossier déposé en mairie du 8 avril au 23 avril 2024 inclus pourra y être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture et des observations pourront éventuellement être consignées sur le registre ouvert à cet effet.

Toute personne pourra également adresser ses observations par écrit à la commissaire enquêtrice, en mairie de LA FERTÉ-MILON, de NOROY-SUR-OURCQ et de ROZET-SAINT-ALBIN, qui les annexera au registre d'enquête, ou les exprimer directement à la commissaire enquêtrice qui effectuera des permanences en mairie aux jours et heures suivants :

- le lundi 8 avril 2024, de 9h30 à 11h30, à La Ferté-Milon – 29 rue de la Chaussée B.P. 36 – 02460 LA FERTÉ-MILON;
- le vendredi 12 avril 2024, de 17h00 à 19h00, à Rozet-Saint-Albin – 41 rue Principale – 02210 ROZET-SAINT-ALBIN ;
- le mercredi 17 avril 2024, de 14h00 à 16h00, à Noroy-sur-Ourcq – 39 rue Principale – 02600 NOROY-SUR-OURCQ ;
- le samedi 20 avril 2024, de 9h30 à 11h30, à La Ferté-Milon – 29 rue de la Chaussée B.P. 36 – 02460 LA FERTÉ-MILON ;
- le mardi 23 avril 2024, de 15h00 à 17h00, à Rozet-Saint-Albin – 41 rue Principale – 02210 ROZET-SAINT-ALBIN.

.../...

ARTICLE 5: Le présent arrêté, ainsi qu'un avis faisant connaître au public l'ouverture de l'enquête publique seront affichés 8 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci par les soins du maire de LA FERTÉ-MILON, de NOROY-SUR-OURCQ et de ROZET-SAINT-ALBIN, à proximité des passages à niveau, aux mairies aux lieux habituels et publié par tous les procédés en usage dans ces communes.

Ces formalités seront justifiées par un certificat d'affichage établi par les maires et par l'extrait du journal.

L'avis annonçant l'ouverture de l'enquête sera mis en ligne sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne www.aisne.gouv.fr dans les mêmes conditions que celles prévues précédemment.

Cet avis sera inséré par les soins du préfet de l'Aisne, et aux frais du demandeur, dans deux journaux locaux diffusés dans tout le département, huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et dans les huit premiers jours de celle-ci.

ARTICLE 6: À l'expiration de la durée de l'enquête, le registre sera clos et signé par les maires et transmis dans les vingt-quatre heures, avec le dossier d'enquête, à la commissaire enquêtrice.

La commissaire enquêtrice établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et donnera ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non à la suppression des passages à niveau. Elle joindra à ces documents les certificats d'affichage visés à l'article ci-dessus.

Dans un délai d'un mois, à l'issue de l'enquête, la commissaire remettra au préfet de l'Aisne les dossiers et les registres accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées (sous formats papier et dématérialisé).

ARTICLE 7: Au terme de l'enquête, le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour décider, par arrêté, de la suppression du passage à niveau.

ARTICLE 8: Les frais occasionnés par cette enquête, relatifs aux frais d'insertion dans la presse et au paiement des vacations et frais de déplacement de la commissaire enquêtrice seront pris en charge par la société SNCF RESEAU.

ARTICLE 9: Le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, la sous-préfète de l'arrondissement de Soissons, les maires de LA FERTÉ-MILON, de NOROY-SUR-OURCQ et de ROZET-SAINT-ALBIN et la commissaire enquêtrice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au directeur de SNCF RESEAU.

À Laon, le 26 MARS 2024

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Alain NGOUOTO

Direction de la citoyenneté et de la légalité

02-2024-03-25-00002

Arrêté n°DCL-BRGE-2024/228 modificatif en date
du 25 mars 2024 relatif à la nomination des
membres des commissions de contrôle chargées
de la régularité des listes électorales dans les
communes de l'arrondissement de Laon
accompagné de son annexe



**PRÉFET
DE L'AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté modificatif DCL – BRGE – 2024 / 228 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Laon

Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

VU l'arrêté préfectoral N° 2023-31 du 13 septembre 2023 donnant délégation de signature, à M. Alain NGOUOTO, secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, sous-préfet de l'arrondissement de Laon, à M. Damien TOURNEMIRE, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, à Mme Corinne MINOT, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Quentin, aux directeurs, chefs de bureau et agents de la préfecture de l'Aisne ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2024 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Laon ;

VU la demande en date du 26 janvier 2024 du maire de Boncourt ;

VU la demande en date du 1^{er} février 2024 du maire de Vauxaillon proposant le remplacement du délégué du tribunal ;

CONSIDÉRANT la désignation effectuée par le président du tribunal judiciaire de Laon ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

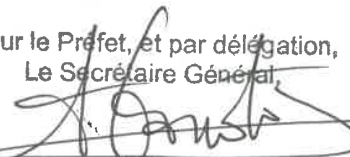
ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'annexe 1 « Communes de moins de 1000 habitants et communes de 1000 habitants et plus composées selon l'article L. 19 VII » jointe à l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2024 est remplacée par le tableau annexé ci-après.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Fait à LAON, le **25 MARS 2024**

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Alain NGOUOTO

2, rue Paul Doumer – BP 20104
02000 LAON
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections

1/1

 Préfet de l'Aisne   @Prefet02



Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS
ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS COMPOSÉES SELON L'ARTICLE L. 19 VII

COMMUNE	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal
ABBECOURT	M. Christian BREDOW Suppléant : M. Yves DENEULIN	M. Eric BIDAULT-HERVOUËT Suppléante : Mme Mélanie GWOZDZ	M. Damien LE DROGO Suppléante : Mme Claire BAILLAVOINE
ACHERY	M. Michel LOCQUENEUX	Mme Martine BATILLIOT	Mme Annick BASTIDE
AGNICOURT-ET-SEHELLES	M. Jacques BLANCHE Suppléant : M. Benjamin NATTIER	Mme Bérandère LEFEVRE Suppléant : M. Patrick BONNAIRE	Mme Dieuonnée LETURQUE Suppléante : Mme Mélanie LOMBART née ACARY
AGUILCOURT	Mme Françoise THIEBAULT Suppléante : Mme Wendie CERQUEIRA	M. Marc BEAUVOIS Suppléant : M. Gérard ISCH	M. Bernard GORISSE Suppléant : M. Benjamin LERAULT
AIZELLES	M. Thierry SEGUIN Suppléant : M. Jean-Pierre SEBBE	M. Patrick BERRIOT Suppléante : Mme Agnès THERON	M. Thomas GONCALVES Suppléant : Mme Marie-Anne FRANCOIS
AMIFONTAINE	Mme Nathalie MAQUIN Suppléant : M. Sébastien LEBERTOIS	Mme Sylvie RINVILLE épouse LECOCQ Suppléant : M. Gilles LOUIS	M. Bruno LEGROS Suppléant : M. Jacques BERTIN
AMIGNY-ROUY	M. Maxime HANQUIER Suppléant : M. Théo MARTIN	Mme Ghislaine PLY épouse VANDENBUSSCHE Suppléant : M. Michel VANDENBUSSCHE	Mme Monique BLAT épouse FEVRE Suppléant : M. Baptiste DOS SANTOS
ANDELAIN	M. Jean-Claude LEJEUNE Suppléante : Mme Fabienne FONTAINE	Mme Alyson MARLIERE Suppléante : Mme Françoise RIVIERE	Mme Isabelle JARRIGE Suppléante : Mme Joëlle MOUFLE
ANGUILCOURT-LE-SART	M. Michel MERESSE Suppléant : M. Jean-Luc VIEVILLE	Mme Marie-Jeanne BUDIJ	M. Jean GADROY Suppléant : M. Philippe COUSTILLET
ARRANCY	Mme Marion RICBOURG Suppléante : Mme Pascale PARIS	M. Patrick FISCHER Suppléante : Mme Cécile HARANT	Mme Amandine LEFEBVRE Suppléant : M. Mathieu DAULLÉ
ASSIS-SUR-SERRE	M. Frédéric GRENIER Suppléant : M. Aurélien PARMENIER	M. James SERIN Suppléant : M. Grégory ROGER	Mme Isabelle SERVAIS Suppléant : M. James VINCENT
ATHIES-SOUS-LAON	Mme Monique MONDOT Suppléant : M. Jean-Bernard LEQUEUX	M. David MACIEJEWSKI Suppléante : Mme Françoise ROCOURT	Mme Laurette ROBILLARD Suppléant : M. Michel SZEFLINSKI
AUBIGNY-EN-LAONNOIS	M. Délio SEDDA Suppléant : M. Ludovic BELLOT	Mme Annie BLEUX Suppléante : Mme Michelle GENTILINI	M. François SEGAFREDO Suppléant : M. Fabrice THIEFFINE
AUTREMENCOURT	Mme Sophie LAROCHE Suppléante : Mme Sylviane DESTREZ	Mme Annick AUDINET épouse TRIOLET Suppléante : Mme Jocelyne POTART née MAHIEUX	Mme Stéphanie LAMBERT née LENGRAND Suppléante : Mme Armelle NAULOT épouse BLAVET
AUTREVILLE	Mme Ludivine ALEXANDRE	Mme Annie BRISSET née NOWAK	Mme Brigitte DUMONT Suppléante : Mme Sylvie BARRY née BARD
BARENTON-BUGNY	M. Patrick JULIEN Suppléant : M. Yves CAUWET	M. Régis DELCAMPE Suppléant : M. Janick PILLON	M. Daniel DANGUILLAUME Suppléant : M. Bernard HOUILLE
BARENTON-CEL	M. François CAUWET Suppléante : Mme Karine REIS	Mme Laetitia PETIT Suppléant : M. Jean-Pierre PROISY	Mme Isabelle ABRAKIEWICZ Suppléante : Mme Catherine LANGLOIS
BARENTON-SUR-SERRE	M. Claude DELOFFRE Suppléante : Mme Valérie AUBERT	M. Ludovic AUBERT Suppléante : Mme Julie MARLOT	Mme Marie-Laure PETIT Suppléant : M. Patrick LASNE
BARISIS-AUX-BOIS	M. Michel CARRARA Suppléant : M. Jean-Luc PRÉVOST	Mme Suzanne ROYOLE-DEGIEUX Suppléante : Mme Françoise DUFOUR	Mme Bernadette BOURDIN Suppléante : Mme Monique BOITELLE
BASSOLES-AULERS	M. Jacques TRICHET Suppléant : M. Patrick LOSSON	Mme Lydie NOZICK Suppléant : M. Jean-Jacques GONCALVES	M. Jean-Pierre DUPAS Suppléante : Mme Catherine BONED née LAURENT
BEAUMONT-EN-BEINE	Mme Kelly DEVOS Suppléant : M. Olivier FRANCELLE	M. Pierrick VILLIN Suppléante : Mme Michèle GAMBART	Mme Martine LEMAIRE Suppléant : M. Marcel BERTHOLET
BEAURIEUX	M. Hervé JOUAN Suppléante : Mme Corentine FAVRESSE	M. Jean-François PILET Suppléant : M. Denis DUPORT	Mme Corinne GUITTON Suppléante : Mme Renée DELAHAYE
BEAUTOR	Mme Renée BELMONTE épouse LEMIRE Suppléante : Mme Martine CORNUT épouse GUILBERT	M. Francis CARDOT Suppléante : Mme Yolande KENNEY épouse GRADELET	Mme Pascale LENGLET épouse GOBEAUX Suppléante : Mme Evelyn GODEFROID épouse PRUVOT
BERRIEUX	M. Maxime OLIVIER	Mme Lauriane OLIVIER Suppléant : M. Jean-Marc LEFORT	Mme Emilie PAYEN Suppléant : M. Christophe PAYEN
BERRY-AU-BAC	M. Xavier PRIN Suppléante : Mme Sandrine ODELOT	M. Sébastien ADLOFF Suppléante : Mme Sophie BARON	Mme Laura CARTIER Suppléant : M. Romain NICOL
BERTAUCOURT-EPOURDON	Mme Isabelle COLETTE Suppléant : M. Thomas DEMISTROUVICHE	M. Christian STIER Suppléante : Mme Vanessa MARCHAND épouse MENSUELLE	Mme Viviane DEMORTIER Suppléante : Mme Christine BERNIER épouse STIER
BERTRICOURT	Mme Chantal FENAUX Suppléante : Mme Martine DENAIVES	Mme Agnès BOLLINNE Suppléant : M. Daniel LAGACHE	M. Vincent PERSINET Suppléant : M. Frédéric DENAIVES
BESME	M. Alain SAUBESTY	M. René MATTON	M. Christian VIGNON
BESNY-ET-LOIZY	Mme Agnès BORTOLO Suppléant : M. Alain SAVEOLON	M. Christian BEAUDON Suppléante : Mme Josette VRAINE épouse COLLET	M. Philippe HERRISSON Suppléante : Mme Patricia ORTEGA épouse HERRISSON
BETHANCOURT-EN-VAUX	Mme Elodie RIGAUT Suppléante : Mme Michèle BINET-CARLIER	M. Gaëtan MATAMOROS-ALVAREZ Suppléant : M. Claude DUMONT	Mme Marie-Joséphine GUILLAUME Suppléant : M. Richard MICHALIK
BIEVRES	M. Christophe ALMEIDA	M. Gilbert ROUSSEAU	M. Fabrice BARDOUX
BLERANCOURT	Mme Marie-Paule CORNIER Suppléante : Mme Annick BOULANGER	Mme Elisabeth DIEVAL	Mme Myriam WARET
BOIS-LES-PARGNY	M. Olivier HOUDELET Suppléant : M. Serge DELHOMME	M. Jacques MOMBAERTS Suppléant : M. Jean-Louis KUZMA	M. Christian HURIEZ Suppléante : Mme Sabrina AUDINET
BONCOURT	Mme Ophélie HAIMERY Suppléant : M. François-Xavier LE ROUX	Mme Virginie AMIRAULT Suppléante : Mme Ingrid VAN DE WEGHE	M. Alain DELLIS Suppléant : M. Jean Claude GANDON
BOSMONT-SUR-SERRE	Mme Aude ROGER Suppléant : M. Daniel BELTRAMI	M. Gérard ANDRE Suppléant : M. Sébastien BEDOU	Mme Marie-Odile BELTRAMI Suppléant : M. Ludovic OLIVIER

COMMUNE	Conseiller municipal	Délégué de l'Administration	Délégué du tribunal
BOUCONVILLE-VAUCLAIR	M. Fabrice BAVOIL Suppléante : Mme Lætitia GAUBERT	Mme Natacha BOURGOZ Suppléante : Mme Franckie TRONEL	Mme Julie DE BENOIST épouse GUERNIER Suppléante : Mme Martine PHILIPPOT
BOUFFIGNEREUX	M. Raynald CONICELLA Suppléant : M. Didier FURST	M. Matthieu NEANT Suppléante : Mme Magali ESTEVON	M. Emmanuel BRASSEUR Suppléante : Mme Christine CELLIER
BOURG-ET-COMIN	Mme Brigitte TALLE Suppléant : M. Patrick GRICOURT	Mme Nadine JACQUES Suppléante : Mme Annick FAVERGER épouse BOURSALUT	Mme Sylvie NIEWIEDZIALA Suppléant : M. Philippe LELEU
BOURGUIGNON-SOUS-COUCY	M. David TABARY Suppléante : Mme Michele LANDAT	M. Gérard DOUET Suppléante : Mme Patricia REBOUR	M. Joseph BAU Suppléante : Mme Lucie MARECHAL
BOURGUIGNON-SOUS-MONTBAVIN	M. Patrick BORLOZ Suppléant : M. Daniel FLAGEL	M. Daniel LABREVOIR Suppléant : M. Philippe ROBIN	Mme Marie-Laure BONAMOUR DU TARTRE Suppléant : M. Gérard FEUTRY
BRANCOURT-EN-LAONNOIS	Mme Catherine BRANDON Suppléant : M. Jean-Marc SUMIEN	M. Gérard KIKEL Suppléante : Mme Mélanie MAGNIER née ANDRÉ	M. Roger REMY Suppléant : M. Lionel GOMMARD
BRAYE-EN-LAONNOIS	M. Frédéric ROUSSEAU Suppléante : Mme Marièle LE CAM	M. Didier PILLOY Suppléante : Mme Françoise POUILLE	M. José DE CASTRO OLIVEIRA Suppléante : Mme Monique LEOTY
BRIE	M. Eric NEAL Suppléante : Mme Sabrina MORDWA	Mme Véronique HAMEL épouse DRUESNE Suppléante : Mme Hélène CROUVISIER	Mme Constance MOYON Suppléant : M. André MORDWA
BRUYERES-ET-MONTBERAULT	M. Daniel BEAULANT Suppléante : Mme Annie VERCAEMPT	M. Jean LEFRANCOIS Suppléant : M. Gérard TOKARSKI	M. Gilles DELHAYE Suppléante : Mme Béatrice MOREAU épouse LOISEAUX
BUCY-LES-CERNY	M. Jacques-Alexis MOQUET-LEMOINE Suppléant : M. Didier LE MARREC	Mme Anne-Sophie LECOCQ Suppléante : Mme Audrey DENIS	M. Philippe CERCEAU Suppléant : M. Thierry PICART
BUCY-LES-PIERREPONT	M. Franck PIOT	M. Bernard PATIN	M. Michel BARON
CAILLOUFL-CREPIGNY	M. Yves DEMAREST	Mme Jocelyne WARINGUEZ épouse DUFRETEL Suppléante : Mme Anita CAUDRON épouse TURQUIN	M. Germain RIGAUULT Suppléante : Mme Delphine MORLET épouse CHAVET
CAMELIN	M. Marc VASSEUR Suppléante : Mme Audrey VIGNON	Mme Florence FAUVEAU épouse TROLARD Suppléant : M. Moïse BERNARD	Mme Delphine DE RE Suppléant : M. Frédéric DEJOYE
CAUMONT	M. Jean-Mary VERDONCKT Suppléant : M. Jérôme FOSSIER	M. Adrien TRIOUX Suppléante : Mme Lucie TRIOUX	Mme Caroline FEYS épouse SCHUSTER Suppléante : Mme Jessica DUJARDIN
CERNY-EN-LAONNOIS	M. Cyril TROUILLET Suppléante : Mme Danielle MONTEFUSCO	M. Didier GRENECHE	M. Patrick BAS
CERNY-LES-BUCY	Mme Cécile DEBRIE Suppléante : Mme Alexandra MULLIER	M. Yves DENEUVILLE Suppléant : M. René BALDUREAUX	M. Xavier ALGLAVE Suppléant : M. Didier DEBRAY
CESSIERES-SUZY	Mme Corinne SANDRON Suppléant : M. Gérard GODIMUS	Mme Nathalie DELECOURT née VIGNERON Suppléante : Mme Evelyne GUILLAUMIN née BRESSAC	M. Christophe SAUVAUX Suppléant : M. Daniel GARNIER
CHAILLEVOIS	Mme Marie-France DEMAY Suppléant : M. Benoît LEMAIRE	M. Kévin CAILLE Suppléant : M. Nicolas VIGUES	Mme Isabelle LUCE Suppléante : Mme Philomène PARIS
CHALANDRY	M. Pascal BEGUIN Suppléant : M. Laurent CERCEAU	Mme Liliane HENON Suppléant : M. Stéphane JACOB	M. Thierry MONFROY Suppléant : M. Julien THIEULLEN
CHAMBRY	Mme Isabelle QUATREVAUX Suppléante : Mme Annie BEAUFREMEZ	M. Jérôme BELLJEN	M. Jean-Michel GOSSE Suppléante : Mme Pascale POULET
CHAMQUILLE	Mme Christine LUGAND Suppléant : M. Bruno BOUSARD	Mme Catherine CONGE Suppléant : M. Sébastien LE ROUX	M. Nicolas RAYMOND Suppléante : Mme Chantal DELEURY
CHAMPS	M. Benoît TRICOTTEUX Suppléant : M. Philippe BORE	M. Jean DUPARQUE Suppléante : Mme Catherine PALANDRI	M. Philippe DECLOCHEZ Suppléant : M. Joël TENAILLON
CHARMES	M. Patrick GHESQUIERE Suppléant : M. Gilles POULAIN	Mme Christine ARVOIS épouse THIEBLEMONT Suppléante : Mme Marie-Agnès ROZET épouse SCHIOPPA	M. Jean-Marie LAQUIT Suppléant : M. Michel COURTOIS
CHATILON-LES-SONS	M. Sébastien HARDY Suppléant : M. Frédéric VENET	M. Bernard HARMANT Suppléant : M. Jean-Paul VUILLIOT	Mme Marie JUSTINE Suppléant : M. Jean-Albin COLLET
CHAUDARDES	Mme Nathalie DURAND Suppléant : M. Fabien BOULANGER	Mme Carole LÉJUNE Suppléant : M. Rodolphe CRETON	M. Hervé CADET Suppléante : Mme Aline LECLERCQ
CHERET	M. Daniel BARON Suppléant : M. Dominique JAUMOTTE	M. David MOLET Suppléante : Mme Carole DEBEUX	M. Thomas CHEVREUX Suppléante : Mme Nadine NOBLET
CHERMIZY-AILLES	Mme Agnès ANTONORSI	M. Jean-Marc GASPARD Suppléant : M. Adrien LEBRUN	M. Christian MARCOIN Suppléante : Mme Astrid CODER
CHERY-LES-POUILLY	M. Denis KEPÉ	Mme Liliane MAIRESSE	M. Guy LEMOINE
CHEVREGNY	M. Quentin QUEGUINER Suppléante : Mme Anne-Claire VRAINE	Mme Marie-Hélène RAFFY Suppléante : Mme Sylvette SAUCET	M. Bernard COURTEFOIS Suppléant : M. Dominique TREFCON
CHIVRES-EN-LAONNOIS	Mme Sandrine MILLART Suppléant : M. Jean-Luc QUENOT	Mme Inès DUCAT Suppléant : M. Haudry LOISEAU	M. Guillaume BOCAHUT Suppléante : Mme Emilie BERNARD née PERIN
CHIVY-LES-ETOUVELLES	M. Patrick PLATEAU Suppléant : M. Patrick MONROCHE	Mme Véronique MARLIER Suppléante : Mme Pascale TYBERGHEN épouse ABRAM	M. Jacques DESJARDIN Suppléant : M. François DANSE
CILLY	Mme Florence DUCHENE épouse RICHETEZ Suppléante : Mme Nathalie BAY	M. François GILLIER Suppléant : M. Jean Michel HENNINOT	M. Gérard DELAME Suppléante : Mme Brigitte MATHON
CLACY-ET-THERRET	M. Julien BERGER	Mme Juliette SANCHEZ-TARNIOWY Suppléante : Mme Marilynne THOMAS-POULIN	Mme Myriam COURTE-LEMOINE Suppléante : Mme Yvette BUDKA-DA SILVA
COLLIGIS-CRANDELAIN	M. Michel JACQUEMIN	Mme Catherine HARANT Suppléante : Mme Liliane LOURDAULT	Mme Marion BRUNEAUX épouse MENNECART Suppléante : Mme Kathy PIERRON
COMMENCHON	Mme Maria de Lourdes DA COSTA Suppléante : Mme Aurélie MAHUT	M. Daniel CHAUFORAUX Suppléante : Mme Odile FRUITET	Mme Francine THUILLIER Suppléant : M. Thierry DEL BURGO
CONCEVREUX	Mme Chantal GAULON	Mme Marie-Joséphine FORNAGE	Mme Martine MARLIER née RENARD Suppléant : M. François LEGRAND
CONDE-SUR-SUIPPE	Mme Severine CARRIAS Suppléant : M. Sébastien CARRIAS	M. Jean-Luc BROGNIEZ Suppléante : Mme Caroline MILLET	Mme Francine DESANLIS Suppléant : M. Grégory MOUSSE

COMMUNE	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal
CONDREN	M. Patrick HILLION Suppléant : M. Fabrice LEFEBVRE	Mme Sonia KOPYTKO épouse VICTORIEN Suppléante : Mme Sylvaine CARLIER épouse HILLION	M. Alexis COQUELET Suppléante : Mme Evelynne LECOMPTE épouse LAMOTTE
CORBENY	M. Mickaël CURTIL Suppléant : M. Régis GRALLA	Mme Marine LIEGEY épouse KOLKES Suppléante : Mme Laurence DITTE épouse GRANDJEAN	Mme Sophie BECART épouse ZULIANI Suppléant : M. Adrien DESIMEUR
COUCY-LES-EPPTES	Mme Amélie CHAUPIN Suppléant : M. Joseph PESCI	M. Marcel FONTAINE Suppléante : Mme Elisabeth FONTAINE	Mme Rejane GOUSSEN Suppléant : M. Jacky GOSSET
COUCY-LA-VILLE	Mme Stéphanie RENAUD Suppléant : M. Serge COUDEAU	Mme Catherine CAURE épouse BRUNELLE Suppléant : M. André BALCAEN	M. Richard FRANCOIS Suppléante : Mme Josiane MAHU-RIQUET
COUCY-LE-CHATEAU-AUFFRIQUE	M. Frédéric MICHEL Suppléant : Mme Claire COMBLET	M. Yves SCHERRER Suppléant : M. Jack DUMINIL	M. Frédéric HERPIN Suppléante : Mme Michèle TRANCHART
COURBES	M. Jacques BRICE Suppléante : Mme Christiane MARCHANDISE	Mme Muriel DIEPENDAELE	Mme Brigitte LECZYNSKI
COURTRIZY-ET-FUSSIGNY	Mme Emmanuelle PIERRET	Mme Véronique CHAUPIN née BRABANT Suppléant : M. Valentin BOITELLE	M. Gilles LEROY Suppléante : Mme Dominique MARIVAL née CHAZAL
COUVRON-ET-AUMENCOURT	Mme Annick OHLERT	M. Gilbert RICHARD	M. Franck STRONA
CRAONNE	M. Bruno LABILLOY	Mme Marie-Thérèse GROS Suppléante : Mme Nicole BEBEN	M. Patrick CORDIER Suppléant : M. Alain BLUNDEN
CRAONNELLE	M. Nicolas DRAGAS	M. François GUERNIER Suppléante : Mme Annick FOUQUERANT	M. Eric BECK Suppléante : Mme Hélène WOJCIKOWSKI
CRECY-AU-MONT	Mme Annick GENESTIER Suppléant : M. Gérard CORAL	M. Sylvain LEFAVRAIS	M. Jean-Marie STRAWA
CRECY-SUR-SERRE	Mme Catherine VALET Suppléante : Mme Victoire CATRAIN	M. David BADEK Suppléant : M. David BAUCHET	Mme Sylvie DELVILLE épouse CATRAIN Suppléant : M. Didier LACROUTE
CREPY	Mme Yvette VIVENOT Suppléante : Mme Anne-Marie PÉRY	Mme Catherine DEFRESNE Suppléant : M. Philippe QUINOT	M. Bernard DRAN
CUIRIEUX	M. David SEROUART Suppléant : M. Xavier FRIONNET	Mme Corinne MALINGRE épouse BOCAHUT Suppléant : M. Sébastien DESTOUCHES	Mme Christelle GRIET Suppléant : M. Jean-Marc AUDINET
CUIRY-LES-CHAUDARDES	M. Antoine BIANCHI Suppléant : M. Johan JACQUESSON	M. Benoît de RAVEL Suppléante : Mme Isabelle PIVETEAU	Mme Isabelle LAMOTTE Suppléante : Mme Nancy LOPES
CUISSY-ET-GENY	Mme Murielle BONNEVILLE Suppléant : M. Dominique CHOVET	Mme Anna ALLART née IGRAS Suppléant : M. Tony ALLART	Mme Cécile DAIME née LADEUILLE Suppléante : Mme Brigitte IGRAS
DANIZY	M. Pierre-Marie FUGER Suppléant : M. Jérôme CONSTANTIN	M. Ludovic HERVÉ Suppléante : Mme Roseline ZADRAVEC née LECOQ	M. Habib HAOUASS Suppléante : Mme Christine FOUAMPRE née SEVESTE
DERCY	Mme Cathy PARMENTIER Suppléante : Mme Jessica MINEZ	M. Pascal LIENARD	M. Jean-Pierre BORNIER
DEUILLET	M. Dominique MENET	M. Marc JUDAM	Mme Virginie LESAGE épouse DOUCHEZ
EBOULEAU	M. Jean-Marc BELLEMENT	Mme Céline PAUCHARD Suppléante : Mme Adelaïde DUBOIS	M. Michel MALADRY
EPPE	Mme Mathilde BEGIN Suppléant : M. Yannick MICHEL	M. Vincent CHARPANTIER Suppléant : M. Frédéric CUVELLIER	M. Philippe DESACHY Suppléant : M. Thierry LAMBERT
ERLON	M. Sébastien VAILLIER Suppléant : M. Roger BERNARDIN	M. Bruno HUARD-VERNAZ-BERNARD	M. Denis MARTIN
ETOUVELLES	M. Gérard GOSSET Suppléant : M. Lucet NAZE	M. Dominique MARQUAILLE Suppléante : Mme Brigitte GOURLAY	M. Olivier MIELCZAREK Suppléante : Mme Annick LANDIN épouse LEMOINE
EVERGNICOURT	M. Nicolas LAMBOT Suppléant : M. Mathieu LAHEMADE	M. Jean-François FOURNAISE	M. Pierre SIMONNOT
PESTIEUX	M. François HECART	Mme Marie-Odile BUVRY née PILARD Suppléant : M. Christophe PETIT	M. Didier WILLAIME Suppléant : M. Hugues PELET DU PLANTY
FOURDRAIN	M. Sofiane ZAÏDI Suppléante : Mme Isabelle POPULUS	M. Joël CUVILLIER Suppléant : M. Bernard HELIN	M. Francis GERARD Suppléante : Mme Françoise GADROIT épouse CUVILLIER
FRESNES-SOUS-COUCY	Mme Bernadette HAMELLIN née PERDU Suppléant : M. Sébastien LE BERVET	Mme Géraldine DUBOIS Suppléante : Mme Valentine GUILMONT	Mme Elodie LABOIS Suppléant : M. Thomas ALEXANDRE
FRESSANCOURT	M. Jean-Michel GOBEAUX Suppléant : M. Didier BAJOT	M. Jean-Marc DANIS Suppléant : M. Eddy THIERSE	M. Ghislain HELIN Suppléante : Mme Maryvonne LECOURT
FRIERES-FAILLOUEL	Mme Fanny LELOIRE Suppléant : M. Claude RITOU	Mme Jeannine VERRIER née STENNIER	M. Jean-Pierre DAMIENS
FROIDMONT-COHARTILLE	M. Didier STANDAERT Suppléant : M. Thierry GRENIER	Mme Cécile DE VLIEGER	Mme Catherine LAMBERT
GIZY	Mme Victoire GERLOT Suppléante : Mme Claire BAROTEAUX	M. Gérard BOITELET Suppléante : Mme Martine GOSSART épouse BOITELET	Mme Liliane STEVENARD épouse FOSSIER Suppléante : Mme Muriel HOPIN épouse DRUART
GOUDELANCOURT-LES-BERRIEUX	Mme Amélie OLIVIER	Mme Viviane DALY	M. Alexandre BOULANGER
GOUDELANCOURT-LES-PIERREPONT	M. Vincent PANNECOUCKE Suppléante : Mme Stéphanie LEMPEREUR	M. Jean-Christophe POIRRIER Suppléante : Mme Micheline BUREL	Mme Laetitia LAJOIE née FORTRIE Suppléant : M. Pierre LEROY
GRANDLUP-ET-FAY	M. Philippe DE BISSCHOP Suppléante : Mme Christine PARMENTIER	M. André DELHORBE Suppléant : M. Lionel REYNGOUDT	Mme Nathalie COLAS née GAUTHIER Suppléante : Mme Rolande CHARLES
GUIVRY	Mme Agnès QUIEVREUX Suppléante : Mme Annick DE TUONI	Mme Pascale FRANCOIS Suppléant : M. Jordan RUAUT	M. Philippe VIVIEN Suppléante : Mme Murielle PESTEL
GUNY	Mme Peggy FANTOLI	Mme Martine JURKOWSKI épouse KWIAKOWSKI Suppléante : Mme Edith GLOUX	Mme Sandrine HANON Suppléante : Mme Nadège DENICOURT épouse AUBERTIN
GUYENCOURT	M. Patrick RAOUL Suppléante : Mme Eurydice GIUSTO	M. Gérard MARGONTIER Suppléant : M. Jean-Christophe MINAUX	M. Alain TATTE Suppléant : M. Quentin RAGAUT

COMMUNE	Conseiller municipal	Délegué de l'administration	Délegué du tribunal
JUMENCOURT	M. Jonathan SULFOURT Suppléant : M. Guy BOITELET	M. Patrick AUBIER Suppléant : Mme Audrey MENETRIER	Mme Noëlle RIDOUX née FORZY Suppléant : M. Fabien RENE
JUMIGNY	M. Gilles DEHAYE Suppléant : M. Jean-François DRIGNY	Mme Philippine DEMARS Suppléant : Mme Danielle SCIARDET	M. Sébastien BOUREUX Suppléant : M. Renaud CHARTIER
JUVINCOURT-ET-DAMARY	Mme Valérie RASSEMONT Suppléant : M. Pascal HOCHET	Mme Stéphanie LECLERE Suppléant : M. Luc BOROWITCH	Mme Véronique BEAUCHAMP épouse BRILLOUET Suppléant : M. Guy DUCAT
LANDRICOURT	M. Stéphane DRIESMANS Suppléant : M. Christian PÜTZ	Mme Lucie DRIESMANS Suppléant : Mme Claudine SECOUE	Mme Laure LETERME Suppléant : M. Mathieu LETERME
LANISCOURT	M. Romaric BLANCKE Suppléant : Mme Marion SAVAUX	Mme Gaelle HUP Suppléant : M. Gregory CLEMOT	M. Gérard DUFOUR Suppléant : Mme Elise CHENEVIÈRE
LAPPION	Mme Pauline LIEBENS Suppléant : M. Xavier CLOET	M. Didier LATROUITE Suppléant : M. Denis CHARPENTIER	M. Fabrice BOULANGER Suppléant : M. René DELBAERE
LAVAL-EN-LAONNOIS	Mme Maïté HAULIN	M. Daniel WATHIER	Mme Monique BRULANT épouse LAMBIN
LEUILLY-SOUS-COUCY	Mme Lelia BALAIRE	Mme Monique CHARUK Suppléant : Mme Betty ORHAN	Mme Catherine LAMAURY Suppléant : Mme Christelle JACQUET
LIÉVAL	M. Adrien SOHET Suppléant : Mme Florence MONCOURTOIS	M. Michaël SABATINI Suppléant : M. Philippe BARON	Mme Dominique DUPONT épouse BARON Suppléant : Mme Alexandra DUPAYS
LIEZ	M. Sylvain CHOCHOY	Mme Florence NOUVET	Mme Marie-Christine ALBITRE
LOR	Mme Caroline DESSENNE Suppléant : M. Stéphane SALVAT	Mme Michèle PIERROT	Mme Renée OBRY
MACHECOURT	M. Maxime PINON	Mme Catherine THOMAS	Mme Monia NOUVIER
MAIZY	Mme Louka HOURIEZ Suppléant : M. Nicolas FERY	Mme Mauricette BOURDET Suppléant : M. Cédric PILARSKI	M. Olivier LACAMBRE Suppléant : M. Damien DELCLOS
LA MALMAISON	M. Stéphane VARLOT Suppléant : Mme Ingrid CARPENTIER	Mme Gérard LETRAIN Suppléant : M. Mickaël PIERROT	Mme Jocelyne THEYS Suppléant : Mme Monique GEORGE née DENIZART
MANICAMP	Mme Béatrice PASSENHOVE Suppléant : Mme Laëtitia COCART	Mme Manon DREUX Suppléant : M. Marc MAROTEAUX	Mme Marlène SIMEON Suppléant : M. Teddy HURIEZ
MARCHAIS	Mme Marlène BRENOT épouse CABON Suppléant : Mme Séverine HOPIN épouse CAILLIEZ	M. Olivier DEMETZ Suppléant : M. Gérard GAIGNE	Mme Méliana MEUNIER épouse LORIDAN Suppléant : Mme Sandrine TINGRY épouse HANON
MARCY-SOUS-MARLE	Mme Alexandra BEAUFORT Suppléant : Mme Marie-Annick CARPENTIER	Mme Adeline DETREZ Suppléant : M. Calvin BEAUFORT	Mme Régine TRIQUENAU Suppléant : Mme Josette COLLEN
MAREST-DAMPICOURT	Mme Lucia DENORME	Mme Ana MARTIN épouse DAULLE	M. Hugues VANSEVENANT
MARTIGNY-COURPIERRE	M. Pierre ARNOLD Suppléant : M. Roger GANTOIS	M. Kevin DECOURBE Suppléant : M. Stéphane LAMBERT	Mme Joëlle GHEVAERT Suppléant : Mme Andréa BEAUFRERE
MAUREGNY-EN-HAYE	M. Sébastien CREUS Suppléant : Mme Nathalie CAPELLE épouse PREVOST	M. Jean-Pierre DAUNOIS Suppléant : M. Patrice PREVOST	M. Jean-Marc MOLTCHANOFF Suppléant : Mme Véronique ROYET épouse MOLTCHANOFF
MAYOT	M. Thierry BOULANGER Suppléant : M. Jean-Luc ROUSSEAUX	Mme Mireille BOULANGER Suppléant : Mme Chantal DELAÏTRE	M. Vincent LAURENT Suppléant : M. Michel DELAÏTRE
MENNESSIS	Mme Laetitia DESMASURES Suppléant : M. Damien BAUDRILLARD	M. Jean GRANDJEAN Suppléant : Mme Laetitia ACHIN née VERON	Mme Patricia MONTAY née YKEMA Suppléant : M. Christophe NOUVET
MERLIEUX-ET-FOUQUEROLLES	M. Anthony KOTARBA Suppléant : Mme Beverly MORICEAU	M. Jean Marie JAMESSE Suppléant : Mme Claudine DE SCHEPPER	Mme Séverine SURJOURS née LE TOUTEN Suppléant : M. Aurélien GILLET
MESBRECOURT-RICHECOURT	M. Guillaume NOSEK Suppléant : Mme Kévine BROSSART	Mme Marion DHOOGHE épouse DAIDONE Suppléant : M. Fabrice ROCCASALVA	Mme Sophie SARAZIN Suppléant : Mme Vanessa DHOOGHE
MEURIVAL	Mme Nadège RAUZET Suppléant : Mme Linda MERLE	M. Julien LARUE Suppléant : Mme Ingrid DROUILLET née LAMY	Mme Eric MARCHET Suppléant : M. Antoine LEMEME
MISSY-LES-PIERREPONT	M. Hervé FORTIN	Mme Maryvonne SIROT	Mme Sandrine DE WILDE
MOLINCHART	M. Cédric HEMMER Suppléant : Mme Véronique CHENU	M. Jean-Paul COULON	M. Mohamed MEBARKI
MONCEAU-LES-LEUPS	M. Henri CAGNIARD Suppléant : M. Christophe MENSUELLE	M. Gilles BARAN Suppléant : Mme Christine SCHULLER	M. Didier DEBREU Suppléant : Mme Severine PIERRONT
MONCEAU-LE-WAAST	M. Nicolas TANT	M. Denis HERBERT	M. Bernard JEROME
MONS-EN-LAONNOIS	Mme Marion CHEVALIER Suppléant : M. Romain ROGER	M. Guy FERRARI	M. Christian BILLOT
MONTAIGU	M. David MASCRET Suppléant : M. Aymeric COLAS	Mme Claudette LOISON Suppléant : M. Denis COLLET	M. Eddie BOURDON Suppléant : Mme Yamina MOSTEFAOUI
MONTBAYIN	M. Alban DESMET Suppléant : M. Philippe NOIRET	Mme Myriam BAUDOIN née BORTOLO Suppléant : Mme Juliette ANANIE née KETELERS	Mme Chantal CLAIR née HAURIEZ Suppléant : Mme Elodie PEZARD épouse TELLIER
MONTCHALONS	Mme Véronique GARET	Mme Lucie DUMANT épouse THOUANT Suppléant : Mme Françoise BOURGEOIS	Mme Nadine TASSOT Suppléant : M. Gislain GALET
MONTHENAULT	Mme Sandrine USCIDDA Suppléant : M. Jean-Paul DECRET	Mme Colette JOBERTIE épouse JACQUET Suppléant : Mme Séverine THORIN	Mme Françoise CHRETIEN épouse PAILLARD Suppléant : Mme Béatrice DE BUTTET épouse DECOUZ
MONTIGNY-LE-FRANC	M. Jonathan DA SILVA Suppléant : M. Jean-Christophe WALLET	Mme Géraldine BOURY née DE BRUYN Suppléant : Mme Claire MEURIER épouse DA SILVA	M. Claude HUTIN Suppléant : M. Thomas GERLOT
MONTIGNY-SOUS-MARLE	M. Xavier NICE Suppléant : Mme Annette LOMBART	Mme Michèle DUCHENE Suppléant : M. Thierry PELLETIER	M. Guillaume PELLETIER Suppléant : Mme Mégane MECREANT

COMMUNE	Conseiller municipal	Délegué de l'administration	Délegué du tribunal
MONTIGNY-SUR-CRECY	M. Stéphane DULLIER Suppléante : Mme Emilie JUPON	Mme Nelly CELEN épouse PRUD'HOMME Suppléant : M. Luc CHAMAUX	M. Pascal DULLIER Suppléant : M. Roger BERLEMONT
MORTIERS	M. Denis DANJOUX Suppléante : Mme Virginie HERREGODS	M. Jean-Louis NICE Suppléant : M. Mickael ABRAHAM	M. Jean CLAESSENS Suppléant : M. Michel MICHALIK
MOULINS	Mme Laetitia DAIN Suppléante : Mme Nathalie LEROUX	Mme Ghislaine LE LANN épouse KOSTRZEWA Suppléante : Mme Julie LEFEVRE	Mme Jocelyne CAZIER épouse CASSAN Suppléante : Mme Amandine MENNESSON épouse HARANT
MOUSSY-VERNEUIL	Mme Valérie MARC Suppléant : M. Loïc LE POITTEVIN de la CROIX DE VAUBOIS	M. Stéphane LECLERC	M. Dominique DURAND
MUSCOURT	M. Sylvain MOUGINOT Suppléant : M. Samuel FLEURY	Mme Alice VERHOESTRAETE née BOURNONVILLE Suppléante : Mme Céline HESL	M. Pierre COWEZ Suppléant : M. Pierre KARMAN
NEUFCHATEL-SUR-AISNE	M. Sylvain DUBOIS Suppléante : Mme Ornella DIDIERE	Mme Marie-Noëlle PIERROT née GORRIA Suppléante : Mme Antoinette QUILFEN née MILHOME	M. Didier GOHIER Suppléante : Mme Nicole NOGAS née HASDENTUEFEL
NEUFLIEUX	Mme Marie-Edith DEBRUXELLES	Mme Chantal FREMAUX	M. Dominique QUIZY
LA NEUVILLE-BOSMONT	Mme Emmanuelle MOUNY Suppléant : M. Florian LENOIR	M. Philippe LEGROS Suppléante : Mme Michele PONSIN	Mme Yvette LAVANCIER Suppléant : M. Gilbert DANIEL
LA NEUVILLE-EN-BEINE	M. Julien GOEMAERE Suppléant : Mme Marie-Line CHOMBART	Mme Delphine CHOMBART épouse BOULANGER Suppléante : Mme Claudine DETRAZEGNIES	M. Jean Jacques HABASQUE Suppléante : Mme Christiane DENORME
NEUVILLE-SUR-AILETTE	M. Gaëtan ADAM	Mme Aurore GIRACCA épouse BON Suppléant : M. Ludovic CLIQUOT	Mme Jessica JACQUIN Suppléant : M. Bruno RULFIN
NIZY-LE-COMTE	M. Gautier DELHORBE	Mme Valérie GOUIART	M. Thomas MERCELOT
NOUVION-ET-CATILLON	Mme Sabine LORINI Suppléante : Mme Laurie LEMOS	Mme Marlène CHAUDRILLER	M. Armand BRAZIER
NOUVION-LE-COMTE	M. Arnaud MASY Suppléant : M. Christian BOULARD	Mme Michelle JANKOWSKI née SAHUQUET Suppléante : Mme Caroline FEQUANT	Mme Marie-José MAIRESSE née VAILLANT Suppléante : Mme Valérie DOUCET née FOURMEAUX
NOUVION-LE-VINEUX	Mme Isabelle CHATELAIN	Mme Séverine LOUTSCH née FERU Suppléante : Mme Nathalie PORTELLI épouse AMICI	Mme Sylvie MALIN née DEMERLIER Suppléant : M. Henri ELOI
OEUILLY	Mme Frédérique SCHOULER Suppléant : M. Vincent FAUCHARD	Mme Martine PETRE	Mme Jacqueline RAJAIN
OGNES	Mme Chantal BELTON Suppléante : Mme Karine ANDRE	M. Jacques CORNAILLE Suppléante : Mme Fanny REMIRES	M. Pascal BOULANGER Suppléante : Mme Kathy PREVOST
ORAINVILLE	M. Jordane CHATEAU Suppléante : Mme Nathalie HENRY-CHARTOGNE	Mme Aurélie DENOYELLE Suppléant : M. Roger HUBIER	M. Jean-Marie HUE Suppléant : M. Tarek DIAB
ORGEVAL	Mme Marion VENET	Mme Guilaine NOTTA Suppléante : Mme Maryline LUZURIER	M. Frédéric SIMON Suppléante : Mme Christelle LEMAIRE
OULCHES-LA-VALLEE-FOULON	M. Arnaud MORVILLIER Suppléante : Mme Marie-France BRISFERT	Mme Céline LOUIS épouse BREVET Suppléant : M. Bernard BREVET	M. Philippe GASPARD Suppléant : M. Raymond LECLERC
PAISSY	M. Thibaut GERARD Suppléant : M. Denis DEMOULIN	Mme Maryse QUIGNON Suppléante : Mme Micheline FERANEC	M. Maxence BERODIAUX Suppléant : M. Olivier COTTIN
PANCY-COURTECON	M. Daniel LEROUX Suppléant : M. Jean-Louis BRICOT	Mme Maryse CHARPENTIER épouse PELLARD Suppléant : M. Dominique DEMOULIN	M. Patrick CAMPOS Suppléant : M. Pierre DRON
PARFONDRU	M. Guillaume RICHIER Suppléante : Mme Emmanuelle DUFOSSE	Mme Marion DODU Suppléante : Mme Nathalie EDUIN	Mme Christine VILAIN Suppléante : Mme Francine LIENARD
PARGNAN	M. Cédric LELIEVRE Suppléante : Mme Pascale CONSTANTIN	Mme Hélène GUILLEMIN épouse RIGOT Suppléant : M. José HERNANDEZ	Mme Suzanne POIRET épouse LETE Suppléante : Mme Alisson PRINCE épouse LELIEVRE
PARGNY-4-ES-BOIS	M. Didier BOULART Suppléant : M. Régis DUCLOS	M. Patrick TUTIN Suppléante : Mme Françoise MANET	Mme Joselyne BREBANT Suppléante : Mme Delphine SEIGNEUR
PIERREMANDE	M. Vincent MAILLARD Suppléant : M. Marc TORDEUX	M. Alain WAIGNIER Suppléant : M. Jérôme JOSEPH	Mme Martine COTTEN Suppléant : M. Gérard LESNY
PIERREPONT	Mme Lucie GREFFIER Suppléant : M. Alain PARADIS	M. Fabien DUMAIRE Suppléant : M. Alexandre PANNECOUCKE	Mme Josette DUMOUTIER Suppléant : M. Jean-Luc GILLES
PIGNICOURT	M. Jean ROBERT Suppléante : Mme Nathalie BUVRY	Mme Martine LACAILLE	Mme Muriel GIRAUDO née OSDOIT
PINON	M. Bernard BITEBIERE	Mme Sylvie BERRIOT	M. Damien BOULANDE
PLOYART-ET-VAURSEINE	M. Geoffrey NOTTA	M. David DURAND	M. Pierre TOPIN
PONTAVERT	Mme Sandra TOUPIN	Mme Joëlle RASÉRO Suppléante : Mme Géraldine LAURENT	Mme Nadine VARUÏTI Suppléant : M. Hervé ROBERT
PONT-SAINT-MARD	Mme Sarah BATONNET	M. Jean-Michel COOREVITS	Mme Francine DELETTRE épouse HENION
POUILLY-SUR-SERRE	M. Christophe LEFEVRE Suppléante : Mme Pauline CHOAIN	Mme Lydie MARQUET Suppléant : M. Alexandre MONCEAU	M. Denis FRAMBOURT Suppléante : Mme Madeline MULLER
PREMONTRE	M. Thomas GENTIL Suppléant : Mme Patricia CHANTREUX	Mme Marie-Claude SAURA Suppléant : M. Alain VINCENT	Mme Margareth LEVEQUE Suppléant : M. Frédéric PIERRET
PRELES-ET-THIERNY	M. Fabrice JACQUEMINET Suppléante : Mme Aude CHARLIER	M. Jack LANGLOIS Suppléante : Mme Sylvie LASSERET	M. Jean-Claude THORIN Suppléante : Mme Anne NUTTENS née GRIZARD
PROUVAIS	Mme Nicole SEVIN Suppléant : M. Vincent MEUNIER	M. Fabien LOBBOIS Suppléant : M. Michel LAVOINE	Mme Sophie LOBET née BARRE Suppléante : Mme Stéphanie BAUDVIN
PROVISEUX-ET-PLESNOY	Mme Cynthia POIRION Suppléant : M. Eric MODERE	M. Yvon RENARD Suppléante : Mme Marie-Paule JANQUEIX	M. Benoît VERVAET Suppléant : M. François ROYER
QUIERZY	M. Thierry VIGNON Suppléante : Mme Régine ROCHETTE	Mme Joëlle MONROND	Mme Catherine HOLUB Suppléant : M. Jacky CAUCHY

COMMUNE	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal
QUINCY-BASSE	Mme Laetitia ALONSO Suppléant : M. Louis TURQUIN	Mme Delphine LEROUX Suppléante : Mme Christine RAGOT	M. Théodore CORREA Suppléante : Mme Victoire DE LA ROCHE SAINT-ANDRE
REMIES	Mme Céline BATILLOT Suppléant : M. Fabien LECLERCQ	M. Michel MATHIEU Suppléante : Mme Françoise LANGLOIS	Mme Martine POTENSIER épouse COLLET Suppléant : M. Daniel DOE
ROGECOURT	M. David POULET Suppléant : M. Christian BRISSET	Mme Cora BOULOU épouse FONDEMENT Suppléante : Mme Joëlle HAEFLIGER veuve AGIER	M. Daniel GOSSET Suppléante : Mme Inès BRISSET
ROUCY	Mme Laure PORTEBOIS-BURONFOSSE	M. Joel MAUCLERT Suppléant : M. Alain BARBA	M. Rémi BERNARD Suppléant : M. Alain BONINO
ROYAUCOURT-ET-CHAILVET	M. Gérard MARTIN Suppléante : Mme Laurence HENOT	Mme Angélique LEBLANC Suppléante : Mme Pauline PERRINOT	Mme Florencia HENOT Suppléant : M. Jérôme LEBLOND
SAINT-AUBIN	Mme Jennifer CIRY	Mme Marjorie CARBONNIER	Mme Clémence HERBELET
SAINTE-CROIX	Mme Magali LAURENT	Mme Anne SUBRA Suppléant : M. Richard SUBRA	M. Dominique MAUVAIS Suppléant : M. Hermann MAUVAIS
SAINTE-GOBAIN	Mme Isabelle DUPONT-BOUDEVILLE	Mme Françoise CORCY née GOHIER Suppléante : Mme Michelle ROGER épouse BAWOL	M. Serge GUENEE Suppléant : M. Louis JACQUEMONT
SAINTE-NICOLAS-AUX-BOIS	M. Alain MACKOWIAK Suppléante : Mme Flore MENNECART	Mme Marie-France ZAJKA Suppléante : Mme Véronique DESSAIVRE épouse DEMANGEOT	M. François LACOUR Suppléant : M. Michaël DE RE
SAINTE-PAUL-AUX-BOIS	Mme Maud DENOIT	M. Jean-Marie LECLERCQ Suppléant : M. Gérard LARATTE	M. Jacky RABEUF Suppléante : Mme Blanche BRUNETEAU
SAINTE-PIERREMONT	M. Louis VULLIOT Suppléante : Mme Catherine DOTREMONT	M. David DRUART Suppléante : Mme Marie-Claire PERTIN née DANIS	M. Daniel QUIGNON Suppléant : M. Guillaume SALANDRE
SAINTE-PREUVE	M. Axel DEGREMONT Suppléant : M. Patrick EDWIGE	M. Francis LARIVE Suppléant : M. Pascal DEHU	M. Fabien BRUNET Suppléante : Mme Catherine RUELLE
SAINTE-THOMAS	Mme Francine GAOUNACH	Mme Brigitte LECLERE épouse HANAUER Suppléant : M. Guillaume CHRISTODOULOU	Mme Joëlle DEMIRDJIAN épouse PIEYNS Suppléant : M. Cédric CHEVALOT
SAMOussy	Mme Céline PICART	Mme Danielle PIERSON Suppléant : M. Thierry AUBRY	M. Dominique VAUTIER Suppléant : M. Claude PHILIPONET
SELENS	M. José GONEZ Suppléant : M. Clément HURIEZ	Mme Aurore KAMINSKI Suppléante : Mme Elodie CIOSEK	Mme Michelle BIONNE Suppléante : Mme Annie KAMINSKI
LA SELVE	Mme Alice LARCHER	Mme Carine BRIOIS Suppléant : M. Jean-Luc DESIMEUR	M. Ludovic LARCHER Suppléant : M. Pascal WULMET
SEPTVAUX	Mme Mathilde LAVOINE Suppléante : Mme Angélique PELTIER	Mme Yvonne CAURETTE épouse CAVELIER Suppléant : M. Yves DUJON	M. Jean-Claude ERMAN Suppléant : M. Jean-Laurent LEPAGE
SERVAIS	M. Thomas DEBRUILLE Suppléante : Mme Pierrette PLUCHARD	Mme Christine MENDEZ Suppléant : M. Lionel LE DRIANT	M. Jean-François PUDELKO Suppléant : M. Francis PREZ
SISSONNE	Mme Sylvie LEGRAND	M. Frédéric AVEZ Suppléant : M. Jean-Pierre BEAUVILLAIN	M. Marc BERRIOT
SONS-ET-RONCHERES	Mme Lydie CACHON Suppléante : Mme Claire CZIGANJ	M. Denis BOLLINNE Suppléant : M. Laurent BICEP	M. Joël LEBEC Suppléant : M. Jean-Pierre PAMART
TAVAUx-ET-PONTSERICOURT	M. Guy BERNARD	Mme Céline LE ROUX Suppléant : M. Jean-Paul OGET	M. Jérôme PELTIER Suppléant : M. Pierre DELORME
THIERNU	M. Ludovic OLART Suppléant : M. Thierry POIRRIER	Mme Sabine PECHEUX Suppléante : Mme Sylviane GERVAIS	M. Yves LOHE Suppléante : Mme Roselyne LOMBART
TOULIS-ET-ATTENCOURT	Mme Marie-Jeanne GOSSET Suppléante : Mme Denise CHARPENTIER	M. Bernard LAUREAU	Mme Teresa LUNA MOLINA épouse CARLIER
TRAVECY	M. Jean-Claude LONGONI	Mme Catherine ATZENI Suppléante : Mme Audrey BEGARD	Mme Maria PEREIRA
TROSLY-LOIRE	Mme Léa KOSCIELNIAK Suppléant : M. Daniel LOUIS	Mme Marlène JOLY	Mme Véronique LEMOINE
TRUCY	M. Pascal LAMY Suppléant : M. Hafid MOUSTADRAF	Mme Huguette GODAT Suppléant : M. Gilles BONNEVILLE	Mme Betty POSSET Suppléante : Mme Julie NOBECOURT
UGNY-LE-GAY	M. Jean-Louis GAMBART Suppléant : M. Charles WATON	M. Jacky LEDOUX	M. Bernard GERMAIN
URCEL	M. Philippe CALO Suppléant : M. Vincent FOULON	Mme Arlette MINETTO Suppléante : Mme Christine DANTIER épouse DEMARLY	Mme Pierrette DAUTREPPE épouse PERDEREAU Suppléante : Mme Sophie LEROUX épouse NIQUE
VARISCOURT	M. Daniel BARBIEUX Suppléante : Mme Claire CHARLE	M. Rémy BESNARD	M. Michel MENU Suppléant : M. James JOPINOT
VASSOGNE	Mme Marie HURTAUX Suppléant : M. Frédéric VERMEULEN	Mme Séverine CREPIN épouse JACQUEMARD Suppléant : M. Julien HURTAUX	Mme Sylvie RIVAU Suppléant : M. Augustino SAVOLDELLI
VAUCELLES-ET-BEFFECOURT	M. Nicolas LEVIEL	Mme Mathilde METTE	M. Gilles FARETRA
VAUXAILLON	M. Arnaud LEJEUNE	Mme Nathalie AUDIERNE Suppléant : M. Hugo CULPIN	Mme Isabelle DOLOY Suppléante : Mme Mélissande HAREL
VENDRESSE-BEAULNE	Mme Martine LECLERE Suppléant : M. Pascal HAUTOIS	M. Arnaud MERLIN Suppléante : Mme Liliane ORPHAL	Mme Colette CORVISIER Suppléante : Mme Séverine PARUCH
VERNEUIL-SOUS-COUCY	Mme Severine CRONIER Suppléant : M. Norbert LOSFELT	M. Christophe THIMONIER Suppléant : M. David AMIEL	M. Jonathan CHOQUET Suppléante : Mme Camille SUMIEN
VERNEUIL-SUR-SERRE	M. Florent MAES	Mme Josiane FECHEROLLE Suppléante : Mme Marie-Jeanne DRUET	M. Jean-Claude LEVIEL Suppléante : Mme Valérie VION
VERSIGNY	M. Christopher SALOMONT Suppléant : M. Thomas CERTEAUX	M. Hervé MARCEL Suppléante : Mme Laura MARONAT	M. Philippe BERRIOT Suppléant : M. Patrice CERVOISE

COMMUNE	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal
VESLES-ET-CAUMONT	M. Dominique COLBEAUX Suppléant : M. Thomas HONES	M. Jean-Paul LEPOLARD Suppléante : Mme Joëlle PREVOT	M. Jean-Paul TAMBouRET Suppléante : Mme Loreen JONNEAUX
VESLUD	Mme Séverine NOTTA Suppléant : M. Sébastien DUJARDIN	Mme Françoise CHARLES Suppléante : Mme Bernadette BETHUNE	Mme Claudine DELAVAL Suppléant : M. Henri PETIT
LA VILLE-AUX-BOIS-LES-PONTAVERT	M. Florian MEGUEULLE Suppléante : Mme Stéphanie THIEFIN	M. Michel CORNILLIER Suppléant : M. Stéphane DUPONT	Mme Christine RIPPert épouse VIANO Suppléante : Mme Bernadette AGRASO épouse ROZET
VILLEQUIER-AUMONT	M. Nicolas BASSET	Mme Chantal LOKKERBOL épouse LELEU	Mme Michèle DENICOURT épouse LACAZE
VIRY-NOUVEUIL	M. Didier SANDRON Suppléante : Mme Pascale LEFEBVRE	Mme Guylaine BIBAUT épouse CANSELIET Suppléante : Mme Virginie FAREZ née MASSOT	Mme Maryline ROSE née GENARD Suppléante : Mme Odile SZCZUREK épouse MADO
VIVAISE	M. Valentin POTTIER Suppléant : M. Gérard DANGUILLAUME	M. André VERON Suppléant : M. Francis TASSART	M. Daniel ISRAEL Suppléant : M. Christopher BELLET
VORGES	M. Frédéric CANON Suppléante : Mme Stéphanie JUMEAUX	M. Alain VASSEUR Suppléante : Mme Stéphanie SALANDRE	M. Olivier THIEU Suppléante : Mme Bénédicte LEJEUNE
VOYENNE	M. Loïc MESSANCE	Mme Isabelle DURMORT épouse DUCLOS Suppléant : M. Philippe FAURE	M. Thomas CARION
WISSIGNICOURT	M. Gérard GODON Suppléant : M. Grégoire MALEZIEUX	M. Claude ROUSSELLE Suppléant : M. Noël ANDRE	M. Paul MARTIGNY Suppléante : Mme Annie FERREIRA épouse MANABLE

VU pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour

Laon, le

25 MARS 2024

Pour le préfet et par délégation
Le Secrétaire Général


Alain NGOUOTO

Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial

02-2024-03-26-00012

Arrêté n°2024-15 modifiant l'arrêté n°2023-33
modifié donnant délégation de signature aux
sous-préfets d'arrondissements du département
de l'Aisne en matière d'ordonnancement
secondaire

**Arrêté n°2024-15 modifiant l'arrêté n°2023-33
modifié donnant délégation de signature
aux sous-préfets d'arrondissements du
département de l'Aisne en matière
d'ordonnancement secondaire**

Le Préfet de l'Aisne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,
- VU** la loi n°82-113 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,
- VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment l'article 43-5,
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU** le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,
- VU** le décret du Président de la République du 26 mai 2021 nommant M. Thomas CAMPEAUX, Préfet de l'Aisne,
- VU** le décret du Président de la République du 27 juillet 2023 nommant Mme Carine ROUSSEL, sous-préfète de l'arrondissement de Soissons,
- VU** le décret du Président de la République du 25 octobre 2023 nommant M. Stéphane PACCARD, sous-préfet de l'arrondissement de Château-Thierry,
- VU** le décret du Président de la République du 7 février 2024 nommant Mme Ophélie RAGUENEAU-GRENEAU, sous-préfète de l'arrondissement de Vervins,
- VU** le décret du Président de la République du 29 février 2024 nommant Mme Corinne MINOT, sous-préfète de l'arrondissement de Cholet,
- VU** l'arrêté SGCD02 n°2021-08 du 6 août 2021 portant organisation et répartition des services de la préfecture,
- VU** l'arrêté n°2023-33 du 29 août 2023 modifié donnant délégation de signature aux sous-préfets d'arrondissements du département de l'Aisne en matière d'ordonnancement secondaire,

2, rue Paul Doumer – BP 20104
02000 LAON
Direction de la coordination des politiques publiques et de
l'appui territorial
Mission coordination administrative

1/2



Préfet de l'Aisne



@Prefet02



Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet
des services de l'État dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr

VU l'arrêté n°2024-13 du 15 mars 2024 portant désignation de Mme Ophélie RAGUENEAU-GRENEAU, sous-préfète de l'arrondissement de Vervins, chargée de l'intérim des fonctions de sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Quentin,

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1 – L'article 1 de l'arrêté n°2023-33 du 29 août 2023 modifié donnant délégation de signature aux sous-préfets d'arrondissements du département de l'Aisne en matière d'ordonnancement secondaire est modifié comme suit :

1° La référence à « Mme Corinne MINOT, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Quentin » est supprimée.

2° Après la référence à « Mme Ophélie RAGUENEAU-GRENEAU, sous-préfète de l'arrondissement de Vervins », les termes suivants sont insérés : « , chargée de l'intérim des fonctions de sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Quentin ».

Article 2 – Les sous-préfets des arrondissements de Château-Thierry, Soissons et Vervins, et le directeur régional des finances publiques de la région Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

À Laon, le **26 MARS 2024**

Le préfet,



Thomas CAMPEAUX

Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial

02-2024-03-26-00011

Arrêté n°2024-17 donnant délégation de
signature à M. David BAJEUX directeur du
secrétariat général commun du département de
l'Aisne

Arrêté n°2024-17
donnant délégation de signature à M. David BAJEUX,
directeur du secrétariat général commun du
département de l'Aisne

Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU la loi n°82-113 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment ses articles 43-2 et 44-1,

VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,

VU le décret du Président de la République du 26 mai 2021 nommant M. Thomas CAMPEAUX, préfet de l'Aisne,

VU l'arrêté SGCD02 n°2020-01 du 18 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun du département de l'Aisne,

VU l'arrêté ministériel du 19 mars 2024 nommant M. David BAJEUX, directeur du secrétariat général commun de l'Aisne,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1 – Délégation de signature est donnée à M. David BAJEUX, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur du secrétariat général commun départemental, à l'effet de signer, à l'exception des correspondances adressées aux administrations centrales, aux parlementaires, et dans la limite de ses attributions :

A- Au titre de la gestion administrative et financière des ressources humaines, la formation et l'action sociale :

Les actes et documents relatifs à la gestion des ressources humaines, à la formation et à l'action sociale pour les agents de la préfecture et des sous-préfectures, de la direction départementale des territoires, de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et de la direction départementale de la protection des populations, à l'exclusion des matières déléguées aux directeurs de DDI dans ce domaine.

B- Au titre des finances, de l'immobilier et de la logistique

Les correspondances administratives courantes.

C- Au titre des systèmes d'information et de communication

Les correspondances et documents courants relatifs aux relations avec les installateurs et opérateurs en téléphonie et en radiocommunication et les prestataires de services informatiques, ainsi qu'à toutes missions techniques et matière de transmissions informatiques.

Article 2 - En sa qualité de directeur du secrétariat général commun départemental, M. David BAJEUX peut donner délégation, dans les conditions prévues par l'article 44-1 du décret du 29 avril 2004 susvisé, à des agents placés sous son autorité pour signer les actes aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation.

Article 3 - L'arrêté préfectoral n°2021-35 du 29 juin 2021 donnant délégation de signature à Mme Sylvie Denis, directrice du secrétariat général commun du département de l'Aisne est abrogé à compter du 1^{er} avril 2024, date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 4 - Le secrétaire général de la préfecture et le directeur du secrétariat général commun départemental sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

À Laon, le **26 MARS 2024**

Le Préfet



Thomas CAMPEAUX

Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial

02-2024-03-22-00002

AVIS N° GEIDA P052740224 Demande de permis de construire valant autorisation d exploitation commerciale enregistrée sous le n° GEIDA P052740224 le 23 janvier 2024, transmise par la SARL CSB FINANCE dont le siège social est situé Rue de la Tuilerie à LAON (02000), pour la création d un ensemble commercial comprenant 2 cellules commerciales non alimentaires de secteur 2, l une ayant vocation à accueillir par transfert un magasin à l enseigne INTERSPORT, la seconde sans enseigne définie, pour une surface de vente totale de 3 577,39 m² au sein de la ZAC de Chevreux, rue Marcel Paul à SOISSONS (02200) .

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE
D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DE L'AISNE**

Commune de SOISSONS

AVIS N° GEIDA P052740224

Demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale enregistrée sous le n° GEIDA P052740224 le 23 janvier 2024, transmise par la SARL CSB FINANCE dont le siège social est situé Rue de la Tuilerie à LAON (02000), pour la création d'un ensemble commercial comprenant 2 cellules commerciales non alimentaires de secteur 2, l'une ayant vocation à accueillir par transfert un magasin à l enseigne INTERSPORT, la seconde sans enseigne définie, pour une surface de vente totale de 3 577,39 m² au sein de la ZAC de Chevreux, rue Marcel Paul à SOISSONS (02200).

- VU le code de commerce ;
- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
- VU la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
- VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU le décret n° 2016-1728 du 15 décembre 2016 relatif aux autorisations d'exploitation commerciale ;
- VU le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;
- VU le décret n° 2019-563 du 7 juin 2019 relatif à la procédure devant la commission nationale d'aménagement commercial et au contrôle du respect des autorisations d'exploitation commerciale ;

2, rue Paul Doumer – BP 20104 – 02000 LAON
Tél. : 03 23 21 83 00 Mél. : pref-cdac02@aisne.gouv.fr
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Secrétariat de la commission départementale d'aménagement commercial de l'Aisne

 [Préfet de l'Aisne](#)   [@Prefet02](#)



Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr

- VU l'arrêté préfectoral n° 2021-26 du 27 avril 2021 relatif au renouvellement de la commission départementale d'aménagement commercial de l'Aisne, modifié par l'arrêté préfectoral n° 2022-41 du 18 novembre 2022 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2023-30 modifié du 29 août 2023 donnant délégation de signature à Madame Carine ROUSSEL, sous-préfète de l'arrondissement de Soissons ;
- VU l'arrêté préfectoral du 27 février 2024 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial pour l'examen de la demande visée ci-dessous ;
- VU la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale transmise par la SARL CSB FINANCE dont le siège social est situé Rue de la Tuilerie à LAON (02000), pour la création d'un ensemble commercial comprenant 2 cellules commerciales non alimentaires de secteur 2, l'une ayant vocation à accueillir par transfert un magasin à l enseigne INTERSPORT, la seconde sans enseigne définie, pour une surface de vente totale de 3 577,39 m² au sein de la ZAC de Chevreux, rue Marcel Paul à SOISSONS (02200) ;
- VU l'enregistrement le 23 janvier 2024 de la demande sous le n° Geida P052740224 ;
- VU le rapport d'instruction présenté par la direction départementale des territoires ;
- VU le résultat des votes émis par les membres de la commission départementale d'aménagement commercial de l'Aisne réunie le 21 mars 2024 ;

Après avoir constaté que le quorum était bien atteint avec 7 membres présents sur les 11 que comporte la commission ;

Après avoir entendu :

- Les représentants du pétitionnaire :

M. Christophe BOINARD , gérant du magasin INTERSPORT
M. Frédéric GUYON, architecte au sein de APB Ingénierie
M. Maxime BAILLEUL, Cabinet Albert & Associés.

Mme Clothilde CASSEMICHE, en charge d'animer le commerce de centre-ville dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville » pour la commune de Soissons

En l'absence d'agence du commerce compétente sur le territoire de la commune d'implantation et d'associations de commerçants ;

Après qu'en aient délibéré les membres présents de la commission réunis le 21 mars 2024 sous la présidence de Mme Carine ROUSSEL, Sous-préfète de Soissons, assistée de M. Olivier LOMBART, représentant la direction départementale des territoires ;

- CONSIDÉRANT que le site est implanté au sein de la zone commerciale de l'Archer au sud de l'agglomération soissonnaise ; le projet est compatible avec le SCOT du Soissonnais et le PLU de Soissons qui permettent à cette zone de recevoir des équipements commerciaux ;
- CONSIDÉRANT que le projet n'entraîne aucune consommation de terre agricole, naturelle ou forestière et permet la résorption d'une friche commerciale vacante

depuis 2017 ;

- CONSIDÉRANT que le transfert du magasin Intersport contribuera à résorber une friche et ainsi à redynamiser la zone commerciale vieillissante au sein de laquelle il va prendre place, qu'il va permettre d'améliorer le parcours marchand des consommateurs locaux ;
- CONSIDÉRANT que le transfert du magasin Intersport lui permettra de disposer de plus d'espace sans pour autant générer une augmentation des stocks, ni changer de stratégie commerciale ; que le projet va nettement améliorer le confort d'achat des clients ;
- CONSIDÉRANT que le déplacement du magasin Intersport sans modification de l'offre n'est pas de nature à modifier les équilibres commerciaux de l'agglomération ;
- CONSIDÉRANT que si la ville de Soissons est lauréate du plan d'« Action cœur de ville », le projet n'a pas d'incidences notables sur la politique de redynamisation du centre-ville de Soissons et des communes environnantes ; que ce transfert de magasin de sport interfère peu sur le commerce local ;
- CONSIDÉRANT que l'offre du magasin Intersport est complémentaire et non concurrente à celle du magasin de sport existant en centre-ville ;
- CONSIDÉRANT que les locaux libérés par Intersport sur son actuelle implantation n'engendreront pas de friche commerciale puisque la zone est très attractive et la demande conséquente ;
- CONSIDÉRANT que la structure du bâtiment réhabilité ne permet pas l'installation de panneaux photovoltaïques ; que la réhabilitation du bâtiment aura un impact environnemental moindre que la re-construction d'un nouveau et permettra d'atteindre des performances énergétiques satisfaisantes ;
- CONSIDÉRANT que le projet présente une qualité conforme à la réglementation en matière de transition écologique ; que le projet est évolutif en terme de renaturation des sols ;
- CONSIDÉRANT que le projet a un faible impact sur le flux de véhicules du secteur que les infrastructures routières existantes sont en capacité d'absorber ; que le site d'implantation est desservi par les transports en commun de l'agglomération ;
- CONSIDÉRANT qu'ainsi le projet répond aux critères énoncés à l'article L. 752-6 du code du commerce ;

EN CONSÉQUENCE la commission émet un avis favorable à la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale déposée par la SARL CSB FINANCE dont le siège social est situé Rue de la Tuilerie à LAON (02000), pour la création d'un ensemble commercial comprenant 2 cellules commerciales non alimentaires de secteur 2, l'une ayant vocation à accueillir par transfert un magasin à l enseigne INTERSPORT, la seconde sans enseigne définie, pour une surface de vente totale de 3 577,39 m² au sein de la ZAC de Chevreux, rue Marcel Paul à SOISSONS (02200) .

Ont voté POUR à l'unanimité :

- Mme Sylvie COUPEY, maire-adjoint de SOISSONS, représentant le maire de SOISSONS, commune d'implantation du projet ;

- Mme Ginette PLATRIER, vice-présidente du GrandSoissons Agglomération, représentant le président de l'EPCI compétent en matière d'aménagement du territoire
- M. Jean-Pascal BERSON, maire de Dommiers, représentant le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est situé la commune d'implantation ;
- M. Olivier JOSSEAU, Maire de Chambry, représentant des intercommunalités au niveau départemental ;
- M. Jérôme CANIVE, représentant du collège « aménagement du territoire et développement durable » ;
- M. Pascal PIERREQUIN, représentant du collège « consommation et protection des consommateurs » ;
- M. Patrice CORDIER, représentant du collège « consommation et protection des consommateurs » ;

Ont voté pour : 7

Se sont abstenus : Néant

Ont voté contre : Néant

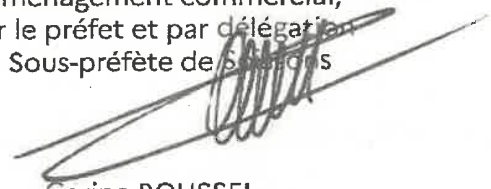
Soit 7 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

Conformément au deuxième alinéa de l'article L. 752-19 du code de commerce, la CDAC a désigné madame Sylvie COUPEY, maire-adjoint de SOISSONS pour exposer cette position auprès de la CNAC en cas de recours.

Le présent avis sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne. Un extrait sera publié, aux frais du pétitionnaire, dans les journaux suivants : L'Union et l'Aisne Nouvelle.

22 MARS 2024

La présidente de la commission départementale
d'aménagement commercial,
Pour le préfet et par délégation
La Sous-préfète de Soissons



Carine ROUSSEL

Voies et délais de recours : conformément à l'article L. 752-17 du code de commerce le présent avis / la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès de la commission nationale d'aménagement commercial, bureau de l'aménagement commercial, secrétariat de la CNAC, bâtiment 4, 61 boulevard Vincent Auriol, Télédéc 121, 75703 Paris cedex 13, dans un **délai d'un mois**. Ce délai court :

- pour le demandeur, à compter de la date de notification de la présente décision ou de l'avis ;
- pour le préfet et les membres de la CDAC, à compter de la date de la réunion de la commission ou, en cas de décision ou d'avis tacite, à compter de la date à laquelle l'autorisation a été accordée ;
- pour les tiers mentionnés à l'article L. 752-17, à compter de la plus tardive des mesures de publication du présent avis / de la présente décision (publication au recueil des actes administratifs ou annonces légales). L'article R.752-32 du code de commerce dispose que « à peine d'irrecevabilité de son recours, dans les cinq jours suivant sa présentation à la commission nationale, le requérant, s'il est distinct du demandeur de l'autorisation d'exploitation

commerciale, communique son recours à ce dernier soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par tout moyen sécurisé ». La saisine de la commission nationale est un préalable obligatoire au recours contentieux dirigé contre la décision de l'autorité administrative compétente pour délivrer le permis de construire.

Direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités

02-2024-03-26-00010

Récépissé d'abandon d'activité d'un organisme
de services à la personne enregistré sous le
N°SAP/885133389 DEGUELDRE Jules

Récépissé d'abandon d'activité exclusive
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP/ 885133389
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)

Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu le décret du président de la République, en date du 26 mai 2021, nommant Monsieur Thomas CAMPEAUX, préfet de l'Aisne ;

Vu l'arrêté du premier ministre et du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de M. Bertrand VANDEMOORTELE en qualité de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aisne ;

Vu l'arrêté n°2021-37 du 29 juin 2021 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand VANDEMOORTELE en qualité de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aisne ;

Vu le récépissé de déclaration d'activité de services à la personne (SAP) enregistré au nom de l'entreprise DEGUELDRE Jules « JD toutes mains » dont le siège social est situé 1 place de l'Eglise – 02550 ORIGNY EN THIERACHE sous le n° SAP/885133389, à compter du 12 octobre 2021 ;

Considérant qu'une déclaration d'abandon d'activité exclusive de SAP a été déposée dans Nova, en date du 18 mars 2024 par Monsieur Jules DEGUELDRE, gérant de l'entreprise DEGUELDRE Jules « JD toutes mains » dont le siège social est situé 1 rue de l'Eglise – 02550 ORIGNY EN THIERACHE ;

Décide

Que le récépissé de déclaration d'activité de SAP enregistré au nom de l'entreprise DEGUELDRE Jules « JD toutes mains » dont le siège social est situé 1 rue de l'Eglise – 02550 ORIGNY EN THIERACHE sous le n° SAP/885133389 en date du 03 novembre 2021, est abrogé à compter du 19 mars 2024.

Le présent récépissé d'abandon sera publié au recueil des actes administratifs.

Les divers avantages liés à la déclaration sont supprimés.

La structure est chargée d'informer les bénéficiaires des prestations par tout moyen, à défaut les frais de publication par l'administration seront à la charge de celle-ci.

Le récépissé d'abandon peut, à compter de sa notification, faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de la DDETS de l'Aisne ;
- d'un recours hiérarchique adressé au Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique / Direction générale des entreprises / Mission des services à la personne / 61 boulevard Vincent Auriol – Bât. Sieyes Télédocus 171 / 75703 Paris Cedex 13 ;
- d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la notification en saisissant le tribunal administratif, en « Télérecours citoyen » au lien suivant : www.telerecours.fr ou par courrier : 14 rue Lemerchier / 80000 Amiens.

A Laon, 26 MARS 2024

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur départemental de l'emploi,
du travail et des solidarités de l'Aisne,


Bertrand VANDEMOORTELE

Direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités

02-2024-03-26-00008

Récépissé de déclaration d'un organisme de
services à la personne enregistré sous le
N°SAP/750525941 DEWEVER Régis

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP / 750525941

(Article L. 7232-1-1 du code du travail)

Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu le décret du président de la République, en date du 26 mai 2021, nommant Monsieur Thomas CAMPEAUX, préfet de l'Aisne ;

Vu l'arrêté du premier ministre et du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de M. Bertrand VANDEMOORTELE en qualité de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aisne ;

Vu l'arrêté n°2021-37 du 29 juin 2021 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand VANDEMOORTELE en qualité de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aisne ;

CONSTATE

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne (SAP) a été déposée auprès de la DDETS de l'Aisne, le 08 mars 2024 par Monsieur Régis DEWEVER, en qualité de gérant de l'entreprise DEWEVER Régis dont le siège social est situé Le clos de la Tournelle – 02210 COINCY et enregistré sous le n° SAP/ 750525941 pour les activités suivantes :

- Petits travaux de jardinage y compris les travaux de débroussaillage ;
- Travaux de petit bricolage dits "hommes toutes mains".

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-18 du code du travail.

Sous ces réserves, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration pourrait être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de la DDETS de l'Aisne ;
- d'un recours hiérarchique adressé au Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique / Direction générale des entreprises / Mission des services à la personne / 61 boulevard Vincent Auriol – Bât. Sieyes /Télédoc 171 75703 Paris Cedex 13 ;
- d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la notification en saisissant le tribunal administratif, en « Télérecours citoyen » au lien suivant : www.telerecours.fr, ou par courrier : 14 rue Lemerchier / 80000 Amiens.

A Laon, 26 MARS 2024

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur départemental de l'emploi,
du travail et des solidarités de l'Aisne,



Bertrand VANDEMOORTELE

Direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités

02-2024-03-26-00006

Récépissé de déclaration d'un organisme de
services à la personne enregistré sous le
N°SAP/984039818 BROTONNE Philippe

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP / 984039818
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)

Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu le décret du président de la République, en date du 26 mai 2021, nommant Monsieur Thomas CAMPEAUX, préfet de l'Aisne ;

Vu l'arrêté du premier ministre et du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de M. Bertrand VANDEMOORTELE en qualité de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aisne ;

Vu l'arrêté n°2021-37 du 29 juin 2021 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand VANDEMOORTELE en qualité de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aisne ;

CONSTATE

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne (SAP) a été déposée auprès de la DDETS de l'Aisne, le 08 mars 2024 par Monsieur Philippe BROTONNE, en qualité de gérant de l'entreprise BROTONNE Philippe dont le siège social est situé 1 chaussée Brunehaut – 02700 CONDREN et enregistré sous le n° SAP/984039818 pour les activités suivantes :

- Entretien de la maison et travaux ménagers ;
- Petits travaux de jardinage y compris les travaux de débroussaillage ;
- Travaux de petit bricolage dits "hommes toutes mains".

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-18 du code du travail.

Sous ces réserves, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration pourrait être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de la DDETS de l'Aisne ;
- d'un recours hiérarchique adressé au Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique / Direction générale des entreprises / Mission des services à la personne / 61 boulevard Vincent Auriol – Bât. Sieyes / Télédocus 171 75703 Paris Cedex 13 ;
- d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la notification en saisissant le tribunal administratif, en « Télérecours citoyen » au lien suivant : www.telerecours.fr, ou par courrier : 14 rue Lemerchier / 80000 Amiens.

A Laon, 26 MARS 2024

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur départemental de l'emploi,
du travail et des solidarités de l'Aisne,

Bertrand VANDEMOORTELE

Direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités

02-2024-03-26-00009

Récépissé de déclaration d'un organisme de
services à la personne enregistré sous le
N°SAP/984578963 TURQUIN Hélène

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP / 984578963

(Article L. 7232-1-1 du code du travail)

Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu le décret du président de la République, en date du 26 mai 2021, nommant Monsieur Thomas CAMPEAUX, préfet de l'Aisne ;

Vu l'arrêté du premier ministre et du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de M. Bertrand VANDEMOORTELE en qualité de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aisne ;

Vu l'arrêté n°2021-37 du 29 juin 2021 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand VANDEMOORTELE en qualité de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aisne ;

CONSTATE

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne (SAP) a été déposée auprès de la DDETS de l'Aisne, le 15 mars et complétée le 25 mars 2024 par Madame Hélène TURQUIN, en qualité de gérante de l'entreprise TURQUIN Hélène « TUAD » dont le siège social est situé 7 allée des roses – 02800 BEAUTOR et enregistré sous le n° SAP/984578963 pour les activités suivantes :

- Entretien de la maison et travaux ménagers ;
- Petits travaux de jardinage y compris les travaux de débroussaillage ;
- Travaux de petit bricolage dits "hommes toutes mains" ;
- Préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux courses ;
- Assistance informatique à domicile ;
- Soins et promenade d'animaux de compagnie, à l'exception des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes ;
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires de la résidence principale et secondaire, à domicile ;
- Assistance administrative à domicile ;

- Accompagnement des personnes qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle (hors personnes âgées ou handicapées ou atteintes de pathologies chroniques), en dehors de leur domicile (promenade, transport, actes de la vie courante) ;
- Assistance aux personnes (hors personnes âgées ou handicapées ou atteintes de pathologies chroniques ou familles fragilisées) qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-18 du code du travail.

Sous ces réserves, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration pourrait être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de la DDETS de l'Aisne ;
- d'un recours hiérarchique adressé au Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique / Direction générale des entreprises / Mission des services à la personne / 61 boulevard Vincent Auriol – Bât. Sieyes /Télédoc 171 75703 Paris Cedex 13 ;
- d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la notification en saisissant le tribunal administratif, en « Télérecours citoyen » au lien suivant : www.telerecours.fr, ou par courrier : 14 rue Lemerchier / 80000 Amiens.

A Laon, 26 MARS 2024

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur départemental de l'emploi,
du travail et des solidarités de l'Aisne,

Bertrand VANDEMOORTELE

Direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités

02-2024-03-26-00005

Récépissé de déclaration d'un organisme de
services à la personne enregistré sous le
n°SAP/984703694 JAHRLING Precilia

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP / 984703694
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)

Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu le décret du président de la République, en date du 26 mai 2021, nommant Monsieur Thomas CAMPEAUX, préfet de l'Aisne ;

Vu l'arrêté du premier ministre et du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de M. Bertrand VANDEMOORTELE en qualité de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aisne ;

Vu l'arrêté n°2021-37 du 29 juin 2021 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand VANDEMOORTELE en qualité de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aisne ;

CONSTATE

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne (SAP) a été déposée auprès de la DDETS de l'Aisne, le 23 février et complétée le 25 mars 2024 par Madame Precilia JAHRLING, en qualité de gérante de l'entreprise JAHRLING Precilia « Daily pro » dont le siège social est situé 17 rue Principale – 02400 CHARTEVES et enregistré sous le n° SAP/984703694 pour les activités suivantes :

- Entretien de la maison et travaux ménagers ;
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires de la résidence principale et secondaire, à domicile.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-18 du code du travail.

Sous ces réserves, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration pourrait être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de la DDETS de l'Aisne ;
- d'un recours hiérarchique adressé au Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique / Direction générale des entreprises / Mission des services à la personne / 61 boulevard Vincent Auriol – Bât. Sieyes /Télédoc 171 75703 Paris Cedex 13 ;
- d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la notification en saisissant le tribunal administratif, en « Télérecours citoyen » au lien suivant : www.telerecours.fr, ou par courrier : 14 rue Lemerchier / 80000 Amiens.

A Laon, 26 MARS 2024

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur départemental de l'emploi,
du travail et des solidarités de l'Aisne,



Bertrand VANDEMOORTELE

Direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités

02-2024-03-26-00007

Retrait du récépissé de déclaration d'un
organisme de services à la personne enregistré
sous le N°SAP/909617862 MANSIEUS Franck

Retrait du récépissé d'activité exclusive d'un
organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP/ 909617862
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)

Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu le décret du président de la République, en date du 26 mai 2021, nommant Monsieur Thomas CAMPEAUX, préfet de l'Aisne ;

Vu l'arrêté du premier ministre et du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de M. Bertrand VANDEMOORTELE en qualité de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aisne ;

Vu l'arrêté n°2021-37 du 29 juin 2021 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand VANDEMOORTELE en qualité de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aisne ;

Vu le récépissé de déclaration d'activité de services à la personne (SAP) enregistré au nom de l'entreprise MANSIEUS Franck « Plantera » dont le siège social est situé 3 rue Montbard – 02210 BRENY sous le n° SAP/909617862 à compter du 09 septembre 2022 ;

Considérant qu'une déclaration de cessation d'activité exclusive de SAP a été déposée dans Nova, 20 mars 2024 par Monsieur Franck MANSIEUS, en qualité de gérant de l'entreprise MANSIEUS Franck « Plantera » dont le siège social est situé 3 rue de Montbard – 02210 BRENY ;

Décide

Que le récépissé de déclaration d'activité de SAP enregistré au nom de l'entreprise MANSIEUS Franck « Plantera » dont le siège social est situé 3 rue de Montbard – 02210 BRENY sous le n° SAP/ 909617862 en date du 19 octobre 2022, est abrogé à compter du 09 mars 2024.

Le présent retrait du récépissé sera publié au recueil des actes administratifs.

Les divers avantages liés à la déclaration sont supprimés.

La structure est chargée d'informer les bénéficiaires des prestations par tout moyen, à défaut les frais de publication par l'administration seront à la charge de celle-ci.

Le retrait du récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de la DDETS de l'Aisne ;
- d'un recours hiérarchique adressé au Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique / Direction générale des entreprises / Mission des services à la personne / 61 boulevard Vincent Auriol – Bât. Sieyes Télédocus 171 / 75703 Paris Cedex 13 ;
- d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la notification en saisissant le tribunal administratif, en « Télérecours citoyen » au lien suivant : www.telerecours.fr ou par courrier : 14 rue Lemerchier / 80000 Amiens.

A Laon, 26 MARS 2024

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur départemental de l'emploi,
du travail et des solidarités de l'Aisne,



Bertrand VANDEMOORTELE